

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET SILLON**  
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2016**

Date de convocation : 1/07/2016

Lieu de la séance : Prinquiau

**Présents :**

*Messieurs* : J.P NICOLAS - J.L THAUVIN  
B HERRERO - J.F ARTHUR - J DALIBERT  
J.C BONHOMME - C BIGUET - D MANACH  
B MAROT - D BIDAUD - Y COURIO - A KLEIN  
C DESWARTE - A CHAUVEAU - D BERTHIAU

*Mesdames* : M.O VANNERAUD  
M.C MASSONNET - A.C SEGAUD - M LEJEUNE  
L LECLAIR - S DANET - P CHABAUD  
S HALLIEN - M LOUVARD LE PROVOST

**Nombre de membres en exercice : 37**

**Quorum = 19**

**Nombre de conseillers présents : 24**

**Absents : 5**

**Procurations: 8**

**Nombre de votants : 32**

*Sauf à partir de la délibération « COLLECTE ET  
ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET  
ASSIMILES : REDEVANCES DES  
« ADMINISTRATIONS » ET « DIVERS »  
→ nombre de conseillers présents : 25 (arrivée de  
Madame Martine GALLERAND) / absents : 4 /  
nombre de votants : 33)*

**Absents excusés ayant donné procuration à :**

J GONNORD à J.C BONHOMME  
S LEROUX à A.C SEGAUD  
C TRAMIER à C BIGUET  
M JANVIER à D MANACH  
Y THOBY à L LECLAIR  
V GAUTIER à J.LTHAUVIN  
J.M SYLVESTRE à B HERRERO  
C BRUN à A KLEIN

**Présidence : Alain CHAUVEAU**  
**Secrétaire de séance : Sophie DANET**

**Absents :**

M GALLERAND  
F RIVAL  
M.A OHEIX  
E LEMARIE  
J TATARD

**RAPPORT D'ACTIVITES 2015**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE & SILLON**

**DIRECTION GENERALE – SECRETARIAT GENERAL**

L'année 2015 a été marquée par :

- La loi NOTRE portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République promulguée le 7 août 2015 prévoyant la rationalisation de la carte des intercommunalités au 1er janvier 2017 et fixant le seuil minimal de chaque intercommunalité à 15 000 habitants.
- 3 Commissions Départementales de Coopération Intercommunale (CDCI) (4/05/2015 - 3/07/2015 - 5/10/2015)
- Un travail engagé en interne pour la définition d'un projet de mandat initié en juin 2015 mais non achevé au regard des dispositions de la loi Notre (> évolution périmètre de l'intercommunalité).
- La production en interne du schéma de mutualisation des services de la CCLS et de ses communes membres, co-produit avec les communes,
- La mise en place de 9 groupes de travail « métiers » animés par les services communautaires et communaux.

Par ailleurs, se sont tenues :

- 35 réunions de Bureau (76 décisions du Bureau Communautaire par délégation du Conseil Communautaire)

- 105 décisions du Président (par délégation du Conseil Communautaire)
- 3 Commission « Emploi –Insertion - Solidarité », 3 Comités Techniques « Solidarité »
- 8 Commissions « Finances »
- 5 Commissions « Développement Economique »
- 6 Commissions « Tourisme »
- 5 Commissions « Environnement – SPANC »
- 6 Commissions « Transports – Déplacements »
- 7 Commissions « Aménagement du Territoire - Urbanisme – Habitat »
- 4 Commissions « Enfance - Jeunesse »
- 5 Commissions « Sport »
- 6 Commissions « Culture »
- 2 Commissions Intercommunales d'Accessibilité

L'année a également été marquée par :

- L'arrivée de deux nouveaux directeurs en charge de l'Aménagement du territoire et des Services à la population et la mise en place du nouveau comité de direction,
- La réorganisation sur 3 sites administratifs en lien avec les directions opérationnelles (Siège, Acacias et Clémenceau) > des améliorations apportées notamment sur le site du siège avec une organisation par pôle de compétence,
- Le recrutement d'un conseiller prévention Hygiène et sécurité (CDD de deux ans à temps non complet (50%) dont les missions ont porté en 2015 sur :
  - Analyse des outils existants en matière de prévention des risques
  - Rédaction du règlement intérieur du CHSCT
  - Analyse de la situation (accidents, statistiques,...) de la CCLS en matière de prévention des risques
  - Visites des locaux de la CCLS
  - Développement de la démarche d'évaluation des risques et de ses outils
  - Développement procédure de déclaration et d'analyse d'accident du travail
  - Développement plan de prévention
  - Développement du registre de santé et de sécurité au travail
  - Analyse et suivi d'accident du travail
  - Suivi mise en place alarme incendie au siège de la CCLS
  - Conseil aux services en matière de sécurité
  - Préparation de la formation des assistants de prévention
- La nomination de 5 conseillers prévention et l'organisation de formations pour les membres du CHSCT à destination des représentants du personnel siégeant au CHSCT et aux élus représentant la collectivité,
- L'installation du Comité technique et CHSCT (3 réunions de CT – 1 réunion de CHSCT) et la mise à disposition d'un bureau « local syndical » au siège de la CCLS et panneaux d'affichage informations syndicales,
- Une réunion d'information du personnel en septembre 2015,
- Formation aux agents encadrants pour la mise en œuvre de l'entretien professionnel et mise à jour des fiches de poste,
- L'instauration de rencontres individuelles avec le Président et la DGS: stagiairisation/titularisation ou renouvellement de contrat d'une durée d'au moins 1 an,
- Le report, pour contrainte budgétaire, du projet de siège communautaire,
- Un marché d'assistance et de maintenance en informatique,
- Le déploiement de l'intranet CCLS (Revue de presse numérique en ligne, annonces recrutements CCLS, Veille réglementaire et note de services RH).

## COMMUNICATION

Le service communication participe aux missions de communication externe et interne de la collectivité. Il a pour objectif de mettre en place des supports de communication en lien avec les activités des services et des publications institutionnelles.

### **Conception et élaboration de différentes publications (liste non exhaustive) :**

- Affiches (culture, piscine, environnement, emploi, R.P.E, Petite Enfance) (environ 250 affiches...)
- Carte de vœux et diaporama
- Carton d'invitations et d'inaugurations
- Dépliant Piscine
- Guide de la Petite Enfance (Malville)
- Chemise Petite Enfance
- Guide « Histoire Pour Petites Oreilles »
- Guide R.P.E
- Prix dé-lire
- Forum des Métiers
- Différents supports liés au service environnement (Redevance Incitative, Compostage, Zéro pesticides, guide déchets verts, panneaux, maquette différents dossiers ...)
- Règlement du service des transports scolaires
- Programme Local de l'habitat
- ...

### **Site Internet/intranet**

- Gestion de l'administration et des contenus
- Refonte de l'Interface du site de La Chapelle-Launay

### **Journal Loire et Sillon**

- Coordination de sa mise en place de la conception à la distribution (maquette, relecture, ...)
- Organisation de la gestion de la distribution par le personnel communautaire pour une meilleure efficacité

### **Presse**

- Mise en ligne de la presse numérique/intranet

## SIG

- Mise en place des applications métiers « Entreprises », « SPANC », « Transports scolaires » et « Gestion des équipements » dans le SIG
- Mise en œuvre du connecteur entre les logiciels SIG et urbanisme
- Mise à jour des données du SIG:
  - Mise à jour des données cartographiques (réseaux, cadastre, PLU...),
  - Ajout de nouvelles données thématiques (éco-point, borne textile, circuits de transport scolaire, plans des communes...)
- Formations utilisateurs 3 niveaux (découverte du SIG, rappel de formation, formation avancée) : Présence de 30 personnes (mairies et communauté de communes confondues) dont 5 élus répartis sur 9 sessions de formations.
- Assistance aux utilisateurs du SIG
- Réalisation d'environ 100 cartographies spécifiques pour les services de la CCLS et les communes (plans A0, cartes des topofiches Tourisme, Assistantes maternelles, Entreprises des zones d'activités...)
- Animation de l'extranet
- Mise à disposition et export de données géographiques pour nos partenaires.

## FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

### FINANCES

#### BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

##### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 255 620,00	2 630 920,87	156 963,75	0,00	467 735,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 916 067,00	2 906 441,56	8 552,22	0,00	1 073,22
014	Atténuations de produits	2 088 603,00	2 088 602,92	0,00	0,00	0,08
65	Autres charges de gestion courante	727 540,00	521 025,32	56 685,50	0,00	149 829,18
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>8 967 830,00</b>	<b>8 126 990,67</b>	<b>222 201,47</b>	<b>0,00</b>	<b>618 637,86</b>
66	Charges financières	95 950,00	50 898,90	37 879,03	0,00	7 172,07
67	Charges exceptionnelles	6 945,00	1 260,18	0,00	0,00	5 684,82
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	5 334,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>9 076 059,00</b>	<b>8 179 149,75</b>	<b>260 080,50</b>	<b>0,00</b>	<b>636 828,75</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	81 431,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	1 405 000,00	1 492 497,56			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 486 431,00</b>	<b>1 492 497,56</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 562 490,00</b>	<b>9 671 647,31</b>	<b>260 080,50</b>	<b>0,00</b>	<b>630 762,19</b>
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2014		(3) 0,00				

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	96 800,00	106 422,21	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	766 339,00	749 906,54	3 830,57	0,00	12 601,89
73	Impôts et taxes	5 759 291,00	5 970 477,33	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	3 527 208,00	2 879 376,92	280 653,09	0,00	367 177,99
75	Autres produits de gestion courante	158 252,00	162 991,33	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>10 307 890,00</b>	<b>9 869 174,33</b>	<b>284 483,66</b>	<b>0,00</b>	<b>154 232,01</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	9 650,00	57 727,46	65 402,21	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>10 317 540,00</b>	<b>9 926 901,79</b>	<b>349 885,87</b>	<b>0,00</b>	<b>40 752,34</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	244 950,00	300 200,90			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>244 950,00</b>	<b>300 200,90</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 562 490,00</b>	<b>10 227 102,69</b>	<b>349 885,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2014		(3) 0,00				

### RESULTATS D'EXERCICE 2015

EBF = *Excédent brut de fonctionnement* = Recettes réelles – (dépenses réelles sans les intérêts des emprunts)

CAF brute = EBF – intérêts des emprunts

CAF nette = CAF brute – capital des emprunts

<b>EBF</b>	<b>1 926 335 €</b>
<b>CAF BRUTE</b>	<b>1 837 557 €</b>
<b>CAF NETTE</b>	<b>1 640 293 €</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	147 531,00	49 011,01	29 670,00	68 849,99
204	Subventions d'équipement versées	2 188 871,00	582 971,04	1 042 927,00	562 972,96
21	Immobilisations corporelles	1 107 349,00	209 594,11	699 104,00	198 650,89
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 672 450,00	4 680 649,22	2 697 945,00	293 855,78
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>11 116 201,00</b>	<b>5 522 225,38</b>	<b>4 469 646,00</b>	<b>1 124 329,62</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	28 896,00	0,00	0,00	28 896,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	197 265,00	144 312,83	52 952,00	0,17
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 342 150,00	506 279,00	789 054,00	46 817,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,19			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 574 311,19</b>	<b>656 591,83</b>	<b>842 006,00</b>	<b>75 713,36</b>
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	65 328,00	65 327,40	0,00	0,60
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>12 755 840,19</b>	<b>6 244 144,61</b>	<b>5 311 652,00</b>	<b>1 200 043,58</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	244 950,00	300 200,90		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	953 640,00	58 639,18		895 000,82
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 198 590,00</b>	<b>358 840,08</b>		<b>839 749,92</b>
<b>TOTAL</b>		<b>13 954 430,19</b>	<b>6 602 984,69</b>	<b>5 311 652,00</b>	<b>2 039 793,50</b>
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2014		(3) 1 765 935,81			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2014)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 312 823,00	1 252 378,80	1 306 118,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 274 584,97	3 500 000,00	2 400 000,00	374 584,97
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>8 587 407,97</b>	<b>4 752 378,80</b>	<b>3 706 118,00</b>	<b>128 911,37</b>
23	Immobilisations en cours	250 000,00	306 645,33	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1088)	1 383 284,00	184 088,85	1 063 415,00	115 782,15
1088	Dotations, fonds divers et réserves (7)	2 044 419,03	2 044 419,03	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 050,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	467 856,00	467 856,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	502 000,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>4 627 559,03</b>	<b>3 004 057,21</b>	<b>1 063 415,00</b>	<b>560 086,82</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	65 328,00	65 327,40	0,00	0,60
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>13 280 295,00</b>	<b>7 821 763,21</b>	<b>4 769 533,00</b>	<b>688 998,79</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	81 431,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	1 405 000,00	1 492 497,56		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	953 640,00	58 639,18		895 000,82
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 440 071,00</b>	<b>1 551 136,74</b>		<b>888 934,26</b>
<b>TOTAL</b>		<b>15 720 366,00</b>	<b>9 372 899,95</b>	<b>4 769 533,00</b>	<b>1 577 933,05</b>
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2014		(3) 0,00			

## COMMISSIONS FINANCES - MUTUALISATION 2015

- Débat d'orientation budgétaire 2015
- Budgets Primitifs 2015
- CRAC Colleraye
- Présentation des budgets et des masses financières
- Prospective budgétaire
- Produits fiscaux
- Mutualisation : cahier des charges
- FPIC
- Tarifs transports scolaires - quotients familiaux
- Redevances enlèvement des ordures ménagères - tarifs déchèteries
- Redevances SPANC
- Tarifs piscine
- Contractualisation des emprunts
- Dotation de solidarité communautaire
- Décision modificative

## **EXECUTION COMPTABLE DU SERVICE - STATISTIQUES**

<b>BUDGET</b>	<b>MANDATS</b>	<b>TITRES</b>
Budget Principal	3019	979
Budget annexe Transfert terrains éco.	3	2
Budget annexe Extension Croix Rouge	9	4
Budget annexe Epinettes	3	2
Budget annexe Acacias	2	2
Budget annexe Porte Estuaire	5	5
Budget annexe Immobilier d'entreprises	1	12
Budget annexe Immobilier d'entreprises 2	3	15
Budget annexe Developpement Éco.	12	13
Budget annexe Déchets	726	593
Budget annexe SPANC	86	220
Budget annexe Office de tourisme	0	0
Syndicat des près du Syl		156
<b>TOTAL</b>	<b>3 869</b>	<b>2 003</b>

## **EMPRUNTS CONTRACTES EN 2015**

Financement des acquisitions et viabilisation du secteur du second collège sur le site de Therbé

Financier	CREDIT MUTUEL
Taux	fixe
Montant	3 500 000 €
Durée	15 ans
Taux d'intérêt	1,40%
Périodicité	trimestre
Échéances	constante

Financement de la construction d'un équipement sportif structurant sur le site de Therbé

Financier	CREDIT MUTUEL
Taux	fixe
Montant	1 600 000 €
Durée	15 ans
Taux d'intérêt	1,70%
Périodicité	trimestre
Échéances	constante

## **DEMATÉRIALISATION DES BUDGETS**

Pour l'ensemble des collectivités, la dématérialisation est le remplacement des supports d'informations sur « papier » par des fichiers informatiques. L'objectif étant d'atteindre le « zéro papier ». Elle permet une gestion électronique des données ou des documents produits. En 2015, les budgets ont ainsi été dématérialisés et leurs flux électroniques transmis en préfecture par le biais du logiciel FAST (logiciel de télétransmission des données informatiques et électroniques).

## **SUIVI COMPTABLE ET INFORMATION DES SERVICES**

Le contexte économique et financier de 2015 a conduit le service finances à s'engager dans une démarche pédagogique avec les services, pour expliquer les contraintes budgétaires, et rappeler le cadre de l'exécution comptable. Une réunion d'information s'est tenue le 9 avril 2015.

Une note d'information a ensuite été élaborée, portant sur les procédures et obligations comptables, le suivi des marchés publics, les étapes de l'exécution budgétaire, les techniques comptables et le circuit de validation.

A partir d'une extraction des données comptables du logiciel de la gestion financière, un tableau a été élaboré sur EXCEL pour informer l'ensemble des services de l'état de leur consommation de crédit. Les informations sont mises à jour comme suit :

- Une situation financière en début de chaque mois

Budget	Sens	Section	Chapitre	Fonction	Opération	Imputation	BP	Total Prévu	Engagé	Reste engagé	Ordonné	Réalisé (ordonné + reste engagé)	Disponible (total prévu - réalisé)
--------	------	---------	----------	----------	-----------	------------	----	-------------	--------	--------------	---------	----------------------------------	------------------------------------

- Un grand livre actualisé tous les 15 jours

Budget	Sens	Section	Date	N° Bordereau	N° Pièce	Objet	Tiers	N° Engagement	Chapitre	Compte	N° fonction	Analytique	N° Opération	Ordonné (=mandaté)	type	Engagé	Reste engagé	Réalisé (= ordonné + reste engagé)
--------	------	---------	------	--------------	----------	-------	-------	---------------	----------	--------	-------------	------------	--------------	--------------------	------	--------	--------------	------------------------------------

## **SUIVI REGULIER DE LA TRESORERIE (COMPTE 515) :**

Avec la mise en œuvre des grands chantiers en investissement, le service comptabilité doit procéder à un contrôle minutieux et un suivi régulier de sa trésorerie afin d'anticiper au mieux les possibles difficultés financières à venir, et de débloquer les produits de l'emprunt contracté au fur et à mesure que la trésorerie l'exige.

## **UTILISATION DES AP/CP (Autorisations de programmes / Crédits de paiement)**

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Des autorisations de programme et crédits de paiement ont été votés, en section d'investissement :

### N°56 : Secteur nouveau collègue

Cout total du programme (acquisitions terrains, études, travaux) = 5 606 368 € TTC

### N°11 : Pôle d'échanges multimodal

Cout total du programme = 5 264 315 € TTC

### N°55 : Equipement sportif QUILLY

Cout total du programme = 1 544 000 € TTC



## LES GARANTIES D'EMPRUNTS - HABITAT SOCIAL

GARANTIES D'EMPRUNT A 100%										
Décision bureau	Date de signature	Date de 1er encaissement	Référence du contrat	Objet	Bénéficiaire	Organisme prêteur	Nature du taux	Taux	Capital à l'origine	Capital restant dû au 01-01
23b-2014	31/12/2013	01/08/2015	5037962	LE BELVEDERE	ATLANTIQUE HABITATIONS	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Révisable	1,05	103 021 €	101 892 €
23b-2014	31/12/2013	01/06/2015	5037959	LE BELVEDERE	ATLANTIQUE HABITATIONS	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Révisable	1,85	306 100 €	303 589 €
23b-2014	31/12/2013	01/06/2015	5037960	LE BELVEDERE	ATLANTIQUE HABITATIONS	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Variable	0,25	182 845 €	180 709 €
23b-2014	31/12/2013	01/06/2015	5037961	LE BELVEDERE	ATLANTIQUE HABITATIONS	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Révisable	1,05	279 600 €	272 610 €
<b>TOTAL</b>									<b>871 566 €</b>	<b>858 800 €</b>
<b>TOTAL GARANTIE 100%</b>										<b>858 800 €</b>
GARANTIES D'EMPRUNT A 75%										
Décision bureau	Date de signature	Date de 1er encaissement	Référence du contrat	Objet	Bénéficiaire	Organisme prêteur	Nature du taux	Taux	Capital à l'origine	Capital restant dû au 01-01
8-2015b	31/12/2013	01/09/2015	50443109	PRE DU MATZ 13 LOGEMENTS	ESPACE DOMICILE ESH	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Variable	0,55	352 611 €	352 611 €
8-2015b	31/12/2013	01/09/2015	5043107	PRE DU MATZ 13 LOGEMENTS	ESPACE DOMICILE ESH	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Variable	1,35	621 893 €	621 893 €
8-2015b	31/12/2013	01/09/2015	5043108	PRE DU MATZ 13 LOGEMENTS	ESPACE DOMICILE ESH	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Variable	1,35	241 836 €	241 836 €
9-2015	31/12/2013	01/12/2015	5057747	LE CLOS CLAIREFONTAINE MALVILLE VEFA 15 LOGEMENTS	ESPACE DOMICILE ESH	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Variable	0,5	330 377 €	330 377 €
39b-2014	31/12/2013	01/07/2015	5083273	CITE DU CORMIER CAMPBON 10 LOGEMENTS	ESPACE DOMICILE ESH	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Variable	0,8	139 376 €	139 376 €
38b-2014	31/12/2013		100853	CITE DU CORMIER CAMPBON 10 LOGEMENTS	ESPACE DOMICILE ESH	CIL	Variable	0,25	75 000 €	75 000 €
8-2015b	31/12/2013	01/09/2015	5043110	PRE DU MATZ 13 LOGEMENTS	ESPACE DOMICILE ESH	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Variable	0,55	88 153 €	88 153 €
46-2014	31/12/2013	01/04/2015	5098989	LE CLOS THIBAUD SAVENAY-ACQUISITION EN VEFA	LNH	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Révisable	0,8	317 106 €	310 348 €
9-2015	31/12/2013	01/12/2015	5057746	LE CLOS CLAIREFONTAINE MALVILLE VEFA 15 LOGEMENTS	ESPACE DOMICILE ESH	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Variable	1,3	86 258 €	86 258 €
9-2015	31/12/2013	01/12/2015	31	LE CLOS CLAIREFONTAINE MALVILLE VEFA 15 LOGEMENTS	ESPACE DOMICILE ESH	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Variable	1,35	715 843 €	715 843 €
9-2015	31/12/2013	01/12/2015	5057749	LE CLOS CLAIREFONTAINE MALVILLE VEFA 15 LOGEMENTS	ESPACE DOMICILE ESH	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Variable	1,35	246 547 €	246 547 €
25-2014	08/04/2014	13/03/2015	5027331	LA BANNERIE	HARMONIE HABITAT	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Variable	1,85	424 672 €	414 712 €
7-2015	17/07/2014	01/08/2015	5062607	MALVILLE LA SEIGNEURIE	SAMO	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Variable	0,5	312 500 €	292 386 €
47-2014	02/06/2015	30/06/2015	436808	ACQUISITION VEFA LE CLOS THIBAUD	LNH	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Variable	1,6	436 808 €	436 808 €
45-2014	02/06/2015	30/06/2015	5098987	ACQUISITION EN VEFA LE CLOS THIBAUD	LNH	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Variable	1,6	180 828 €	180 828 €
44-2014	02/06/2015	30/06/2015	5098990	ACQUISITION EN VEFA LE CLOS THIBAUD	LNH	EPA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Fixe	0,8	102 524 €	102 524 €
43-2014	31/12/2013	30/09/2015	100808	ACQUISITION EN VEFA LE CLOS THIBAUD	LNH	CIL	Révisable	0,25	105 000 €	105 000 €
<b>TOTAL</b>									<b>4 777 332 €</b>	<b>4 740 500 €</b>
<b>TOTAL GARANTIE 75%</b>										<b>3 555 375 €</b>
<b>TOTAL GARANTIE</b>										<b>4 414 176 €</b>

## CONTRAT DE TERRITOIRE

L'Avenant au Contrat de Territoire 3<sup>ème</sup> génération 2013-2016 avec la Région est voté lors du Conseil communautaire du 05 juillet 2015 puis signé le 05 octobre 2015 : Au regard de l'état d'avancement des programmes communautaires et communaux inscrits au titre du Contrat de territoire avec la Région, il est apporté les modifications suivantes au contrat :

- ACTION 1 : Extension et réhabilitation de la zone industrielle Porte Estuaire 2 (seconde tranche) : Baisse du montant subventionnable et ajustement du taux
- ACTION 2 : Mise aux normes des zones d'activités de la Croix Rouge et de la Croix-Blanche à Malville (3ème tranche) : réduction du montant de travaux subventionnable et augmentation du taux de subvention.
- ACTION NOUVELLE : « Participation aux travaux de renforcement du réseau électrique sur la zone de la Croix Rouge » : montant de subvention de 130 000 €, pour un montant d'opération subventionnable de 460 000 €.
- ACTION 4 : Aménagement de l'espace paysager - îlot mairie et groupe scolaire de Quilly : baisse du montant subventionnable et ajustement du taux à la hausse.
- ACTION 6 : Aménagements des abords du Lac de Savenay : suppression de l'opération et réaffectation des subventions non utilisées sur la nouvelle action « Participation aux travaux de renforcement du réseau électrique sur la zone de la Croix Rouge » à hauteur des 40 000 €.
- ACTION 8 : Réhabilitation extérieure et intérieure du "Couvent des Cordeliers" à Savenay : modification de l'intitulé de l'opération par « Réhabilitation extérieure du couvent des Cordeliers », diminution du montant subventionnable et ajustement du taux à la hausse.
- ACTION 9 : Acquisition des terrains et construction de deux équipements sportifs à Lavau sur Loire et Quilly : modification de l'intitulé de l'opération par « Acquisition d'un terrain et construction d'un équipement sportif sur la commune de Quilly, modification du montant de la subvention, en transférant 90 000 € vers la nouvelle action.

### **DEMEMAGEMENT DES BUREAUX**

Le 4 mars 2015, les 2 agents du service comptable se sont installés dans leur nouveau bureau commun (au siège) - une configuration qui apporte au service une réelle plus-value en terme d'organisation, d'information et de répartition des tâches.

## **RESSOURCES HUMAINES**

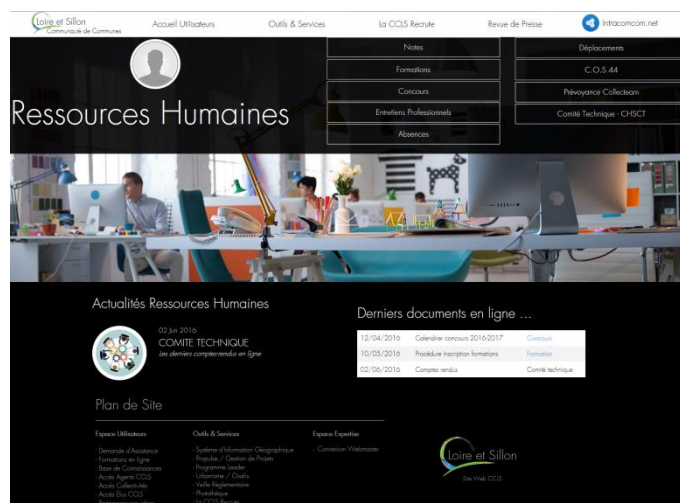
---

### **GESTION ADMINISTRATIVE ANNUELLE DU PERSONNEL - STATISTIQUES**

- 277 actes administratifs (arrêtés, contrats, avenants, ...)
- 1431 bulletins de salaires
- 15 offres d'emploi (vacances d'emploi, renouvellement et créations)
- 24 conventions de stage scolaire (médiathèque, enfance, ...)

## INTRANET POUR LE PERSONNEL

Au second trimestre 2015, une plate-forme d'informations dématérialisées portant sur les questions de ressources humaines, a été mise en ligne pour le personnel de Loire et Sillon.



Les rubriques qui composent cet intranet sont les suivantes : formations, concours, entretiens professionnels, absences, déplacements, COS44, Prévoyance Collecteam, Comité technique & CHSCT, notes diverses.

## BILAN SOCIAL 2015

Le bilan social récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de la collectivité dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et des deux années précédentes. **Tous les deux ans, les collectivités locales doivent établir et présenter devant leur comité technique (CT) un rapport sur l'état de la collectivité. Le Bilan social 2015 est présenté au Comité technique en séance du 1<sup>er</sup> juillet 2016.** Les bilans sociaux de toutes les collectivités doivent être adressés à la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), avant le 30 septembre 2016.

Les données statistiques numériques sont recensées dans un tableau comprenant plus d'une centaine d'onglets et autant de tableaux détaillés. Le rapport de synthèse se présente sous la forme d'une compilation de données dans un document de 25 pages.

Evolution de l'effectif en 2015					
	Effectif (calculé) au 1er janvier 2015	Arrivées au cours de l'année 2015	Départs au cours de l'année 2015	Titularisations	Effectif au 31 décembre 2015
Fonctionnaires	60	+ 8	- 3	+ 5	70
Agents non titulaires occupant un emploi permanent	34	+ 14	- 6	- 5	37
<b>Total (emploi permanent)</b>	<b>94</b>	<b>+ 22</b>	<b>- 9</b>	<b>0</b>	<b>107</b>

## COMITE TECHNIQUE (CT)

Constitué à l'issue du scrutin du 4 décembre 2014, le Comité Technique de Loire et Sillon s'est réuni à trois reprises en 2015. Les collèges des représentants du personnel et des représentants de la collectivité, ont été saisis sur les questions suivantes :

### Séance du 24 mars 2015

- Règlement intérieur du Comité Technique de Loire et Sillon.
- Création du service ADS et Convention du service commun ADS.
- Modification de durée hebdomadaire de travail au service des bibliothèques.
- Questions diverses :
  - Calendrier prévisionnel Comité Technique 2015 ;
  - Prochaine thématique souhaitant être abordée par le collège des représentants du personnel : organisation interne des services ;
  - Dates de fermeture 2015 de la CCLS.

### Séance du 9 juin 2015

- Approbation du Procès-verbal du 24 mars 2015,
- Préparation des séances du comité technique : Modalités de fonctionnement
- Mise en place de l'entretien professionnel en application du décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux
- Evolution des services suite aux départs et suppressions de postes et obligations réglementaires (agent de prévention)
- Etat des lieux du régime indemnitaire et pistes d'amélioration du pouvoir d'achat,
- Suivi des carrières
- Tableau des effectifs (promus / promouvables)
- Modalités appliquées par la CCLS en terme d'avancement de grade (concours, examen professionnel, promotion interne)
- Schéma de mutualisation des services
- Modification de l'organigramme : service emploi-insertion-solidarité
- Organisation des services : réorganisation des bureaux au siège de la CCLS
- Questions diverses :
  - Modalités de diffusion du procès-verbal du comité technique
  - Document unique
  - Dernier bilan social (2013)

### Séance du 2 octobre 2015

- Approbation du Procès-verbal du 9 juin 2015,
- Suppressions (et créations) d'emploi - Actualisation du tableau des effectifs dans le cadre des avancements de grade 2015
- Critères d'évaluation pour l'entretien professionnel
- Modification de l'organigramme - ouverture du multi-accueil de Malville
- Questions diverses
- Pouvoir d'achat des agents de Loire et Sillon
- Schéma de mutualisation

### **COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)**

Le CHSCT est l'instance consultative chargée d'examiner les questions de [santé et de sécurité au travail](#). Les 2 collèges se sont réunis pour une première séance d'installation le 4 décembre 2015 :

- Approbation du Règlement intérieur du CHSCT
- Désignation du secrétaire du CHSCT
- Présentation de la démarche prévention et du planning prévisionnel
- Modalités et nomination des assistants de prévention

## **EQUIPEMENTS ET PATRIMOINE BATI**

---

### **PEM (POLE D'ECHANGES MULTIMODAL) :**

Les travaux d'aménagement d'un parking et parvis au sud de la voie ferrée de la gare Loire et Sillon à Savenay ont débutés en octobre 2015 pour la tranche ferme. Par courrier du 3 juillet 2015, SNCF Réseau a confirmé le démarrage des travaux de prolongement du passage souterrain et de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour 2017, avec une mise en service définitive envisagée mi 2018. Les travaux de la tranche conditionnelle pourront donc débuter en juin 2018, comme prévu initialement au marché. La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'architectes Atelier Laëtitia Lafont, société titulaire du concours EUROPAN.

### **GENDARMERIE (SOCIETE D'AVOCATS SYMCHOWICZ WEISSBERG) :**

Voie amiable ATLANTIQUE SOLS ET MURS / CCLS

Par courrier du 25 septembre 2015, Maître LE BOUEDEC a adressé à la Communauté de Communes, le protocole d'accord transactionnel signé par la société ATLANTIQUE SOLS ET MURS, fixant une indemnisation à hauteur de 656,23 euros, en réparation du préjudice subi par la CCLS (désordres revêtements de sols).

Voie Contentieuse DLW architectes / DROUIN – CATTONI / SOFRADI / KLEIN  
COUVERTURE / CCLS

Suite au référé provision déposé au tribunal administratif de Nantes, aux fins d'une indemnisation provisoire et afin de permettre à la collectivité de commencer les travaux de réfection de la gendarmerie, le Tribunal administratif de Nantes a rendu sa décision par ordonnance du 26 octobre 2015 et condamné solidairement les sociétés KLEIN COUVERTURE, SOFRADI, DROUIN-CATTONI et DLW architectes à verser à la CCLS à titre de provision, la somme de 79 001,37 euros.

Cette procédure sera suivie d'un recours de pleine juridiction afin d'être indemnisé des frais d'avocat, du montant des travaux de réfection du bâtiment C et de recouvrer la TVA.

### **PISCINE DU LAC :**

Voie amiable « PAC gaz » EIFFAGE THERMIE EST / AUXITEC / CCLS : suite au rapport de l'expert judiciaire, la société d'avocats JURIFISCA a proposé de conclure un protocole transactionnel pour mettre fin à ce litige. Le conseil de la société AUXITEC a contesté le montant de la dépréciation de la «Pac gaz».

Voie contentieuse SNIDARO / CCLS : la société SNIDARO a interjeté appel le 11 décembre 2015 du jugement rendu par le Tribunal administratif de Nantes le 14 octobre 2015. Le Tribunal a condamné la société SNIDARO en première instance et n'a pas retenu la responsabilité de la Communauté de Communes sur ce dossier. Le juge ayant omis de statuer sur l'un des moyens (révision de prix), la société SNIDARO a contesté la décision du tribunal et se pourvoit en appel.

### **ÉQUIPEMENTS SPORTIFS :**

Équipements sportifs de Therbé / Quilly : Juin à décembre 2015, suivi de chantier des salles multisports.

### **LES MARCHES PUBLICS NOTIFIES PAR LE SERVICE EQUIPEMENT ET PATRIMOINE BATI EN 2015 :**

Le service Équipements et Patrimoine Bâti intervient sur l'ensemble des marchés publics, relecture des DCE avant publication. Il assiste les différents services dans la rédaction des pièces et s'assure du respect du Code des marchés publics.

Objet du marché	Titulaire du marché	Date de notification
Réalisation d'un équipement sportif sur le site de Therbé	Lot 1 : BOISSEAU SARL (49110) Lot 2 : ARNAUDEAU (85303) Lot 3 : SOPREMA (44476) Lot 4 : MARTIN EURL (35190) Lot 5 : MENUISERIE STE ANNE (44880) Lot 6 : POLYCIMA (44800) Lot 7 : PLAFISOL (44120) Lot 8 : MALEINGE (49115) Lot 9 : ABITAT SERVICES (44830) Lot 10 : SPORTINGSOLS (85250) Lot 11 : MARTY SPORTS (49370) Lot 12 : THESIS (49180) Lot 13 : THESIS (49180)	16 juin 2015
Construction de la salle multisports de Quilly	Lot 1 : 2BTP Lot 2 : LAVANDIER Lot 3 : BRIAND Lot 4 : SOPREMA Lot 5 : SMAC Lot 6 : ATLANTIQUE OUVERTURES Lot 7 : OUEST INDUSTRIES Lot 8 : AGASSE Lot 9 : COYAC Lot 10 : SOLS CONFORT Lot 11 : SPORTINGSOLS Lot 12 : CHAUMET Lot 13 : CASAL SPORT Lot 14 : FORCENERGIE Lot 15 : FORCENERGIE Lot 16 : LUXOHM	30 juin 2015
Marché de travaux pour la réalisation d'un parking au sud du faisceau ferré de la gare Loire et Sillon à Savenay	Lot 1 : EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS OUEST (44750) Lot 2 : JAULIN PAYSAGES (44470)	15 juillet 2015
Marché d'assistance et de maintenance des installations techniques de la piscine couverte intercommunale, Piscine du lac, à Savenay.	Lot 1 : CHARIER TP (44170) Lot 2 : ROUSSEAU ATLANTIQUE (44260)	11 décembre 2015
Création d'un point d'eau artificiel et réalisation d'aménagements, pour la défense incendie sur la zone industrielle de la Croix rouge de Malville	Lot 1: CHARIER TP (44170) Lot 2: KIOPLUIE (33380)	24 juillet 2015
Fourniture et acheminement de gaz naturel pour la piscine couverte intercommunale, piscine du lac à Savenay.	Lot 1 : T.PRO (44160) Lot 2 : GESVRES ENTRETIEN (44470)	14 décembre 2015
Travaux de réfection et d'aménagement de voirie sur les zones d'activités les acacias à Savenay et les basses landes à Prinquiau	Lot 1: COLAS Centre Ouest (44600) Lot 2: VIAUD MOTER (44351)	26 novembre 2015

### **Régie EPB :**

Le service Equipements et Patrimoine Bâti est un service ressources. A ce titre, différentes consultations sont menées pour le compte des services de la Communauté de communes ou des communes du territoire (mutualisation des moyens/travail collaboratif et transversal) :

- Marché de travaux d'impression de supports de communication en collaboration avec le service communication.
- Marché d'étude pour la révision générale de 3 Plans Locaux d'Urbanisme communaux (groupement de commande) pour le compte de la commune de la Chapelle Launay en collaboration avec la direction de l'aménagement du territoire.
- Réalisation d'esquisses de division de terrain pour le développement économique, esquisse d'aménagement de la mairie de Bouée.
- Consultations/suivi de travaux de viabilisation de parcelles commercialisées, d'entretien d'éclairage public, voirie et assainissement.
- Suivi du marché à bons de commande pour l'entretien des espaces verts communautaires.
- Suivi de chantier des travaux de viabilisation du Syl à Bouée pour le service logement/habitat.

### **REGIE CELLULE TECHNIQUE :**

La cellule technique assure chaque année des interventions au sein de la collectivité, soit 122 interventions réalisées en 2015, réparties comme suit :

Désignation de l'équipement	Nombre d'interventions
Bâtiment 10 (Acacias)/modulaires	17
Multi-accueil Campbon	12
Multi-accueil de Malville	2
CCLS bâtiment	16
Bibliothèques/médiathèques	13
Clémenceau	7
Communes de la CCLS	18
Gendarmerie	2
Gymnase Saint Exupéry	4
Office de tourisme	2
Piscine	6
RAM	11
Bâtiment 13 (croix rouge)	2
Halte-garderie de Savenay	4
OM bâtiment	5

## **SERVICE MENAGE :**

Le service ménage assure toutes les semaines une partie de l'entretien des bureaux de la CCLS, notamment les modulaires aux acacias. Il intervient également à la médiathèque de Savenay, la halte-garderie et le relais petite enfance.

# **DIRECTION DE L'AMENAGEMENT & DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

## **AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

---

- **Schéma de COhérence Territoriale de la métropole Nantes-Saint Nazaire (SCOT)**
  - En partenariat avec les EPCI de Nantes Métropole, Saint Nazaire, Erdre et Gesvres, Cœur d'Estuaire et du Pays de Blain, poursuite de la démarche partenariale d'élaboration du document à travers :
    - La finalisation de la rédaction et le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable-PADD
    - La tenue d'ateliers et la rédaction de la partie réglementaire sur le Document d'Orientations et d'Objectifs – DOO
    - Le travail sur l'identification et la transcription cartographique de la trame verte et bleue dans le document
  
- **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du site de stockage d'hydrocarbures des armées de la Chapelle- Launay :**
  - Suivi de la procédure d'élaboration du document à travers le suivi des comités d'élaboration sous l'égide de l'Etat.
  
- Participation aux travaux de la **commission de suivi du site de Donges**
  
- Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions du **Plan de Protection de l'Atmosphère de Nantes- Saint Nazaire**, organisation d'une réunion de sensibilisation grand public en collaboration avec l'association Air Pays-de-la-Loire sur le chauffage au bois et ses incidences sur la qualité de l'air
  
- **Parc Naturel Régional de Brière** – participation à diverses réunions de commissions thématiques du parc
  
- **Conservatoire du littoral** – participation aux ateliers relatifs à l'élaboration du plan de gestion des propriétés du conservatoire dans l'estuaire de la Loire, en particulier sur les communes de Lavau-sur-Loire et Bouée.
  
- **Foncier Agricole :**
  - Suivi de la convention Vigifoncier passée avec la SAFER relative à l'analyse et aux interventions en termes de mutations foncières agricoles



## URBANISME - FONCIER

---

- **Installation du service commun d'instruction des autorisations d'occuper le sol**
  - Rédaction et signatures des conventions entre les communes et la CCLS
  - Recrutement de deux instructeurs des ADS
  - Choix et mise en œuvre du progiciel, déploiement en communes, formation des agents (montant marché : 10 395 € HT en investissement / 2 949 € HT par an en maintenance et hébergement de données)
  - 375 dossiers traités en 2<sup>nd</sup> semestre 2015
  
- **Projet Urbain Gare de Loire et Sillon à Savenay**
  - Finalisation du volet A1 de l'accord cadre : montant global 122.000 € TTC, 43.000 € pour la CCLS
  - Formalisation marché subséquent N°3 volet B de l'accord cadre – Marché à bon de commande de coordination architecturale des constructions
  - Négociation mandat d'études avec Loire Atlantique Développement pour poursuites études et finalisation du plan guide opérationnel de l'opération.
  
- **Plans Locaux d'Urbanisme communaux – Groupement de commande**
  - Accompagnement de 3 communes (Lavau sur Loire, La Chapelle Launay et Campbon) pour le choix du Bureau d'Etudes en charge de l'élaboration des 3 PLU communaux
    - Préparation de la convention de groupement de commande
    - Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises pour le compte des communes
    - Animation de la procédure de dévolution du marché (titulaire : CITANOVA Nantes)
  - Accompagnement – sur demande – des communes dans la révision de leur PLU communal
  
- **Projet Urbain Rue Mme Jan Savenay**
  - Préparation et lancement de la procédure de démolition
    - Présentation permis de démolir auprès de la commune de Savenay
    - Rédaction du DCE pour le choix du démolisseur

## HABITAT / LOGEMENT

---

- **Signature d'un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) avec l'Etat et l'ANAH**
  - 2 thématiques avec des objectifs annuels ambitieux :
    - Lutte contre la Précarité Energétique – 21 dossiers / an
    - Maintien à domicile des personnes âgées et handicapées – 24 dossiers / an
  - Dévolution du marché d'animation du PIG 2016-2017
    - Prestataire retenu : SOLIHA
  - Engagements financiers communautaire annuels
    - Aides aux particuliers (subventions) : 45 000 € (1 000 € / dossier financé)
    - Ingénierie / animation (marché SOLIHA) : 49 000 € HT / an (subventionné à 70% par ANAH)

- **Finalisation de l'étude portant sur le logement des jeunes avec les Communautés de communes Cœur d'Estuaire et Pontchâteau Saint-Gildas des Bois**
  - Etude réalisée par l'URHAJ – Part CCLS 9 500 € HT
  - Conclusions de l'étude présentées devant la commission communautaire « Aménagement du Territoire, urbanisme et habitat » du 15/12/2015
  
- **Lancement d'une réflexion portant sur l'élaboration du Plan Partenarial de la Gestion de la Demande Locative et d'Information des demandeurs**
  - Engagement de la procédure au conseil communautaire du 3 décembre 2015
  - Etablissement d'une « Feuille de route » fixant les grands principes présidant à l'élaboration de ce plan
  
- **Logement social**
  - Le Syl : 9 logements locatifs sociaux
    - 20 000 € de subvention de la CCLS (10 000 € versés en 2015)
    - Suivi du marché de viabilisation de l'opération (Budget : 145 000 € environ)
  
- **Formes Urbaines**
  - Mise en œuvre du plan d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) – organisation en collaboration avec l'ADDRN d'une journée séminaire à l'attention des élus pour visiter des opérations d'habitat exemplaires en matière de densité et nouvelles formes urbaines.
  
- **Cession foncières pour l'habitat**
  - Prinquiau – Cession du tènement foncier communautaire sis rue de la Gourhandais (5700 m<sup>2</sup> environ) au prix de 160 000 € au profit du lotisseur FRANCE TERRE PIERREVAL
  
- **Observatoire foncier**
  - En 2015, 272 DIA enregistrées et traitées (pour 7 communes)
  
- **Contrat de Territoire Départemental 2013-2015**
  - Présentation de 4 dossiers au CTD 2013-2015
    - Quilly – Acquisitions foncières, lieu-dit Les Perrières – Montant sollicité : 27 000 €
    - La Chapelle Launay – Acquisitions foncières lieu dit Le Chapeau aux Moines – Montant sollicité : 15 000 €
    - Savenay – Démolition rue Mme Jan – Montant sollicité : 88 431 €
    - Campbon – Acquisitions foncières rue de la Gruette – Montant sollicité : 86 000 €

## **TRANSPORTS - DEPLACEMENTS**

---

### **SERVICE TRANSPORT SCOLAIRE :**

Gestion du transport de 2 011 élèves pour l'année 2014/2015 avec 32 cars utilisés et 22 établissements scolaires desservis (+ 6 % d'élèves).

Gestion de navettes de rabattement vers la gare routière du lycée pour le transport des collégiens inscrits aux cours de soutien scolaire.

## Service de transport Lila à la demande de l'Estuaire au Sillon et Dessertes Locales :

- **Lila à la demande :**
  - 2 773 déplacements réalisés par les usagers du service LILA à La Demande pour l'année 2015 contre 2 846 en 2014.
  - 1 640 personnes inscrites au service Lila à la demande en 2014 (+ 160 usagers).
- **Dessertes Locales** (service de déplacement chaque mercredi vers le marché de Savenay) :

200 voyages réalisés lors de l'année 2015 au départ des communes de Prinquiau, La Chapelle Launay, Bouée et Lavau sur Loire.

Dénonciation de la convention relative à l'exploitation de la desserte locale au 31/08/2015 avec le Conseil Départemental.

## LES ACTIONS REALISEES AU COURS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2015

- **Signature de l'avenant n°2 de la convention de délégation de compétence en matière de transport scolaire avec le Conseil Départemental et non assujettissement des dépenses de transport scolaire.**

Depuis la prise d'effet de l'avenant n°1 de la convention de compétence en matière de transports scolaires entre la C.C.L.S et le Département en date du 11 juillet 2014 prolongeant la durée de la convention jusqu'au 31 août 2016 et mettant en place le dispositif d'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée, des adaptations s'avèrent nécessaires pour aboutir à un niveau de détail suffisant pour l'accomplissement des missions déléguées.

Suite à la demande de la Direction régionale des finances publiques, le Département sera la personne publique assujettie, l'Autorité organisatrice de second rang étant considérée fiscalement comme « intermédiaire transparent », et donc il y n'a plus lieu, pour les Autorités organisatrices de second rang, d'assujettir l'activité transport scolaire à la TVA,

En conséquence, le conseil communautaire a délibéré le 3 décembre 2015 pour approuver l'avenant n°2 à ladite convention ayant pour objet de reporter l'échéance de la convention jusqu'au 31 août 2020 pour tenir compte du transfert de la compétence transports scolaires à la Région au 1er septembre 2017, d'organiser le paiement direct des transporteurs par le Département, d'organiser le reversement des recettes liées à l'activité transport scolaire au Département et d'assurer le financement du fonctionnement de l'activité « transport scolaire ».

- **L'opération gilet jaune**

Distribution de gilets jaunes aux nouveaux inscrits au transport scolaire et aux 6èmes pour améliorer la sécurité des élèves tout au long de leur chaîne de déplacement.

- **Organisation d'actions de sensibilisation à la sécurité routière adaptées au transport scolaire auprès des 6ème du collège Saint Exupéry,**

A l'initiative de la Communauté de communes Loire et Sillon, des actions d'éducation à la sécurité ont été organisées auprès des 6ème du collège Saint Exupéry à Savenay afin de les sensibiliser sur les risques routiers encourus notamment suite à l'accident mortel survenu le 20 janvier 2015 à Quilly.

Durant les 21 et 22 septembre 2015, l'ensemble des 175 élèves de 6<sup>ème</sup> a visionné la vidéo « Prudent, pas par accident » en salle de classe. A la suite d'un dialogue avec les élèves, les consignes théoriques données par Monsieur LUGADET, secrétaire de l'Association départementale pour les transports éducatifs de l'enseignement public, étaient mises en pratiques par un exercice d'évacuation dans un car de transport scolaire.

Ces séquences d'éducation ont permis de rappeler les règles élémentaires de sécurité dans les transports scolaires en insistant sur le port obligatoire du gilet jaune et de la ceinture de sécurité.

- **Lancement de travaux de réfection du marquage au sol des points d'arrêt du transport scolaire**

Pour le maintien du niveau de performance des marquages routiers, une consultation a été lancée par la Communauté de communes Loire et Sillon relative aux marquages au sol routiers des arrêts de transports scolaires sur les voiries des huit communes de la C.C.L.S conformément au respect chronologique de réalisation des démarches qualité des points d'arrêt scolaire menées sur la C.C.L.S de 2010 à 2014.

Ce marché à bon de commande a été conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la notification du marché. Le marché peut être reconduit 2 fois 1 an, soit une durée maximale de reconduction de 2 ans. La durée totale maximale du marché ne pourra excéder 3 ans.

Les travaux à réaliser au titre de la consultation notifiée à l'entreprise SIGNALISATION 44 en date du 11 août 2015 ont un seuil maximum H.T. annuel des commandes qui s'élève à 5000 €. Les premiers travaux ont été effectués sur la commune de Prinquiau pour un montant de 11 68,38 € T.T.C.

- **Réalisation de travaux de fourniture, pose et déplacement de 10 abris voyageurs de transport scolaire sur le territoire**

5 nouveaux abris voyageurs en bois, 4 déplacements d'aubettes existantes et 1 dalle béton pour la pose d'un abri du Département ont été installés par l'association ACCES-REAGIS pour un coût total de 13 218,52 € HT.

- **Réalisation d'une étude pour la mise en place d'une tarification modulée par quotient familial à la rentrée 2016**

En date du 5 mai 2015, le Conseil communautaire a décidé d'instaurer une tarification par quotient familial pour les habitants du territoire à compter de la rentrée de septembre 2016, dont les modalités de mise en œuvre ont été étudiées conjointement par les Commissions Déplacements et Finances.

Les questions relatives aux modalités d'instruction du dispositif, le nombre et la détermination du niveau de tranche, les simulations budgétaires et l'élaboration de la grille tarifaire prenant en considération le tarif LILA simple et le tarif LILA+TAN+STRAN ont été étudiées par les Commissions et visent à faire l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire en 2016 pour acter cette mise en place pour la rentrée 2016.

- **Lancement et animation d'une réflexion relative aux perspectives de réorganisation du service de transport scolaire en vue de la rentrée 2016 en lien avec l'ouverture d'un nouveau collège public**

L'ouverture d'un nouveau collège et d'un nouveau site de l'école Notre Dame à Savenay représentent une opportunité pour réfléchir à une nouvelle organisation des transports et répondre aux enjeux des temps de trajets, des circuits, des réemplois de cars, d'amélioration des temps de conduite, de fluidité de circulation des cars dans la ville et d'application des rythmes scolaires.

Menées en collaboration avec les services du Département et les services de la C.C.L.S, les réflexions ont débutées dès décembre 2015 avec les responsables d'établissements dans la perspective de partager un état des lieux de l'organisation actuelle, d'en évaluer les impacts et de faire plusieurs propositions d'organisation des services sur la base de la nouvelle carte scolaire qui sera présentée, pour validation, en commission permanente du Conseil Départemental le 21 janvier 2016.

### **LES ACTIONS COMPLEMENTAIRES REALISEES EN 2015**

- **Lancement d'un service de transport desservant les restaurants scolaires, les accueils périscolaires et la piscine intercommunale**

Un marché a été lancé pour une durée de 2 ans pour assurer le transport des établissements scolaires de la CCLS vers les cantines (lot n°1), les accueils périscolaires (lot n°2) et la piscine intercommunale (lot n°3) pour l'année scolaire 2015/2016. Le marché a été attribué par lot aux entreprises suivantes :

Lot n°1 : l'entreprise LINEVIA pour un montant de 47 376,00 € HT,

Lot n°2 : l'entreprise LINEVIA pour un montant de 11 897,25 € HT,

Lot n°3 : l'entreprise KEOLIS ATLANTIQUE pour un montant de 29 548,00 € HT.

- **Aménagement d'une aire de covoiturage située au rond-point du Golfeur à Savenay en collaboration avec le Conseil Départemental et la Ville de Savenay.**

En collaboration avec la Communauté de communes Loire et Sillon et la commune de Savenay, le Conseil Départemental de Loire Atlantique poursuit sa politique de développement du covoiturage avec la création d'une aire de stationnement au niveau du rond-point du Golfeur.

Ouverte depuis mi-décembre 2015, cette nouvelle aire permet de faciliter le stationnement dans ce secteur avec la réalisation d'un parking de 90 places, d'un arrêt de car et d'une dizaine de places pour poids lourds. L'accès est balisé depuis l'aire de La Colleraye, située à proximité, par une signalisation directionnelle.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

---

### **OPERATION FONCIERES ECONOMIQUES**

- Finalisation des négociations foncières et lancement de l'étude préalable pour la mise en place d'un bassin de rétention des eaux pluviales et de défense incendie sur le parc de la Croix Blanche
- Reprise des négociations pour l'extension du parc d'activités de la Croix Rouge à Malville
- Poursuite et finalisation des négociations avec les propriétaires et exploitants agricoles pour l'extension de la partie Ouest du Parc d'activité de Porte Estuaire

### **AMENAGEMENT DES PARCS D'ACTIVITES :**

- Parc d'activités de Porte Estuaire sur Campbon / Savenay - En collaboration avec Loire Atlantique Développement, poursuite des études préalables à son extension à la fois sur sa partie ouest et sa partie est (environ 25 ha cessibles à terme)
- Parc d'activités de la Croix Rouge à Malville - En partenariat avec Loire Atlantique Développement, finalisation des études préalables pour son extension (environ 8 ha cessibles) avec un dépôt de permis d'aménager programmé début 2016.
- Parc d'activités commerciales de la Colleraye à Savenay - Choix d'un opérateur pour la réalisation d'un nouveau programme commercial à l'ouest de la zone dans le prolongement du bâtiment « le Hangar Oxydé »

- Lotissement d'activité du giratoire du golfeur à Savenay - Dépôt d'un permis d'aménager pour deux lots économiques

### **COMMERCIALISATION DES PARC D'ACTIVITES :**

- 9 200 m<sup>2</sup> de terrain cédés sur La Colleraye pour 2 nouvelles entreprises : McDonald's et Padel Club de Savenay et pour l'agrandissement de l'entreprise Vital Form.
- 11 000 m<sup>2</sup> de terrain cédés sur Porte Estuaire pour le transfert de la zone des Acacias et le développement de l'entreprise PROLICHT en 2016
- 33 800 m<sup>2</sup> de terrain ayant fait l'objet d'une promesse de vente (Porte Estuaire et Colleraye)
- Suivi régulier des dossiers relatifs aux prospects économiques en termes d'installation sur le territoire

### **TRAVAUX SUR LES PARCS D'ACTIVITES:**

- Basse Landes – intervention de curage sur le réseau eaux pluviales
- Croix Rouges – réserve incendie - mise en place d'une citerne souple de 400 m<sup>3</sup>
- Lancement des marchés de réfection et d'aménagement de voirie sur les parcs des Basses Landes (rue principale) et des Acacias (rue des Saules)

### **ANIMATION ECONOMIQUE :**

- Rencontres trimestrielles avec le Club des Entreprises Loire et Sillon et participation à leur assemblée générale annuelle
- Renseignement et conseil aux entreprises en matière de dispositif et d'orientation liés à la création d'entreprises
- Organisation d'une réunion à destination des commerçants et entreprises du territoire sur le thème de l'accessibilité des Etablissement Recevant du Public,
- Négociation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers d'une nouvelle convention d'animation partenariale,
- Participation aux réunions du Réseau Régional des Développeurs Economiques
- Suivi des travaux du réseau de la CCI Arc Loire et Vilaine

### **IMMOBILIER D'ENTREPRISES :**

- Suivi et gestion du bail relatif à l'atelier relais situé sur le parc d'activité de Porte Estuaire à Campbon
- Renouvellement du bail et du locataire relatif à l'immobilier d'entreprise situé sur la zone des Acacias à Savenay
- Levée des dernières réserves de travaux sur le bâtiment ainsi que gestion du bail relatif à la crèche d'entreprises « Le Léopard Bleu » située sur le parc d'activités commerciales de la Colleraye à Savenay.

## **TOURISME**

---

### **ACTIONS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE :**

- **Implantation d'une signalétique d'interprétation du patrimoine touristique de Loire et Sillon « La Loire et ses marais »** sur les axes structurants du territoire, à chaque entrée du territoire (5 panneaux) :
  - RN 165 direction Vannes / Saint Nazaire
  - RN 165 direction Nantes
  - RN 171 direction Nantes

- RD 17 direction Savenay
- RN 171 direction Savenay / Saint Nazaire
- **Etude Eau et Paysages**, en collaboration avec le Pôle Métropolitain, réalisation du marché subséquent n°1 relatif à l'étude « Du lac de Savenay aux marais de Loire ». Le périmètre d'étude, site unique de réflexion, concerne les bords de Loire et le Pôle de Loisirs du Lac avec pour enjeu affiché de « retrouver la Loire ». Livraison en octobre du Plan Guide.
- Marché étude de faisabilité pour la **définition d'un pôle d'accueil et d'interprétation touristique à Lavau-sur Loire** : finalisation de l'étude du bureau d'étude Maître du Rêve : présentation de 3 scénarii. Réorientation du projet par le comité de pilotage et le bureau communautaire dans une optique de mutualisation des services, notamment avec le service médiathèque Loire et Sillon.
- **Itinéraire vélo – Mise en place d'un itinéraire structurant reliant le Canal de Nantes à Brest à la Loire à Vélo** via le territoire de Loire et Sillon puis Cœur d'Estuaire
  - Mise en place de partenariats avec l'Office de Tourisme Cœur d'Estuaire, Nantes Métropole et la commune de Notre Dame de Grâce
  - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation du Dossier de Consultation des Entreprises de signalétique directionnelle.
  - Lancement du marché de Prestation de service de signalisation directionnelle pour l'aménagement d'un itinéraire vélo.
- **1<sup>er</sup> Rendez-vous des professionnels du tourisme de Loire et Sillon** en partenariat avec l'action touristique de Loire Atlantique Développement le 20 janvier 2015. Temps d'échanges avec les professionnels du tourisme du territoire avec pour objectif de :
  - Comprendre et identifier les besoins et les problématiques des professionnels
  - Nourrir les stratégies de développement touristique et de promotion du territoire
  - Partager ensemble l'identité visuelle Loire & Sillon Tourisme
  - Organisation de 4 ateliers thématiques : « Comment peut-on travailler ensemble la destination Loire & Sillon Tourisme ? »
    - o Accueil en Loire & Sillon
    - o Communication – diffusion de Loire & Sillon Tourisme
    - o Les découvertes, les offres sur le territoire, les animations, les filières actuelles et à développer
    - o Un réseau de professionnels du tourisme en Loire et Sillon

## **COMMUNICATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE :**

- **Edition 2015 de la documentation touristique :**
  - **Carte découverte et programme de l'été 2015** : document au format ouvert 60x60cm présentant au recto une carte touristique du territoire et au verso le programme des animations touristiques et culturelles du territoire, de juin à octobre (plus d'une soixantaine d'animations). Edition à 12 000 exemplaires.
  - **Visuels / affiches** aux couleurs de l'image touristique Loire & Sillon Tourisme, Le sentiment de la nature : 2 formats : 40 x 60 cm et 21 x 29.9 cm. 100 exemplaires.
  - **Dépliant 3 volets** : format fermé 10x21cm présentant l'offre générale de Loire & Sillon Tourisme (L'observatoire de Tadashi Kawamata, les bords de Loire, la Randonnée et le Pôle de Loisirs du Lac). Imprimé à 17 000 exemplaires.

- **Sets de tables**, permettant aux restaurateurs du territoire de dresser leurs tables aux couleurs de Loire & Sillon Tourisme. Impression de 15 000 sets de tables et diffusion auprès d'une dizaine de restaurateurs.
  - **Pass Découverte Loire & Sillon**. Deuxième édition de ce support de communication qui vise la valorisation du territoire et sa découverte par les habitants du département de Loire-Atlantique et plus particulièrement, les résidents de la métropole Nantes-Saint Nazaire (23 offres touristiques mettant en valeur les prestataires de loisirs, sportifs, de l'hôtellerie et de la restauration) – Partenariats avec les prestataires touristiques du territoire. Impression de 5 000 exemplaires + 100 affiches promotionnelles.
- Création, édition et impression du **nouveau topoguide Loire et Sillon Tourisme** : Présenté sous la forme d'une pochette au format A5 et de 14 fiches individuelles présentant tous les renseignements pratiques propres aux circuits : cartographie IGN détaillée, kilométrage, temps de parcours, conseils pratiques et éléments à découvrir tout au long des itinéraires. Imprimé à 500 exemplaires ce document à été mis à disposition de l'OTLS qui en assure la commercialisation (4€ les 14 fiches et leur pochette ou 0.50cts € l'unité).
  - **Diffusion stratégique départementale de la nouvelle documentation touristique Loire & Sillon Tourisme** en fonction des supports de communication :
    - carte découverte et programme de l'été 2015 dans toutes les boites aux lettres, dans tous les services publics, dans les commerces du territoire. Diffusion également dans les communes limitrophes et dans les lieux stratégiques des métropoles de Nantes et de Saint Nazaire.
    - Le guide touristique et le Pass Découverte Loire et Sillon diffusés dans les mairies, dans les services publics du territoire Loire et Sillon et dans les Offices de Tourisme du département.
    - Pour le dépliant, les affiches et le guide touristique, la zone de diffusion ciblée concernait la métropole Nantes / Saint-Nazaire, le littoral et la Presqu'île de Guérande, Pornic ainsi que les communes du bord de Loire. Les sites identifiés sont principalement à caractère touristique comme les offices de tourisme, les lieux touristiques (parcs de loisirs, hébergements, restauration, campings,...) et certains commerces ciblés
  - **Site internet Loire et Sillon Tourisme** : lancement d'une consultation pour sa refonte complète : enjeu capital pour la stratégie touristique de Loire & Sillon Tourisme pour poursuivre et affirmer l'image créée en 2014.
  - Création et impression **de présentoirs porte-dépliants** à destination des prestataires de tourisme de Loire et Sillon : 100 exemplaires
  - Création et impression de **posters carte touristique** à destination des prestataires de tourisme de Loire et Sillon : 100 exemplaires
  - Achat d'un encart publicitaire pleine page dans le magazine de l'été UV, pour la promotion de la destination Loire & Sillon Tourisme. Page d'introduction du thème Bords de Loire.
  - Edition d'objets publicitaires associés à la nouvelle image touristique du territoire : crayons de couleurs, jumelles pliables et porte-clés lampes.
  - Réalisation d'une campagne de photographies des sites touristiques de Loire et Sillon sur le thème du cyclotourisme familial.
  - Parution de 2 randonnées Loire et Sillon dans le guide « **50 balades dans les Pays de la Loire** » édité par Ouest France – mai 2015



- Facebook Loire & Sillon Tourisme : animation de la page publique
- Lancement et promotion du Pass Découverte Loire & Sillon : Organisation et animation de 3 demi-journées en partenariat avec les partenaires de l'outil :
  - Les 19 et 20 juin à Hyper U
  - Le 24 juin au marché de Savenay
- Parutions d'articles dans la presse locale, Oest France, Presse Océan, l'écho de la presqu'île, dans les bulletins municipaux, sur les blogs et ou sites internet de nos partenaires.
- Poursuite de l'action Géocaching de Loire et Sillon

### **SENTIERS DE RANDONNEES :**

- **Marché d'insertion pour l'entretien des sentiers de randonnée communautaires** : la CCLS a contractualisé avec l'association Accès Réagis dans le cadre d'un marché d'insertion. Accès Réagis a entretenu en 2015 plus de 37 Kms de chemins uniquement piétonniers.
- **Pose de 2 platelages** de 6 m sur le sentier des 4 vallées à La Chapelle Launay
- Signalétique : re-fixation de poteaux et jalons, remplacement de lames dégradées ou manquantes...
- Reconstruction d'une passerelle d'accès au sentier de randonnée de l'Ecurays à Boitouze sur la commune de Prinquiau
- **Entretien du balisage** peinture par conventionnement avec l'association de randonnée intercommunale : De l'Estuaire au Sillon

### **DIVERS :**

- Adhésion à la SPL Loirestua : approbation des statuts et entrée au capital de la SPL
- Recrutement d'un agent d'accueil à l'Office de tourisme, pour renfort saisonnier, du 12 mai au 26 septembre 2015.
- Bilan Eco compteur : 23 300 visiteurs à L'Observatoire de Lavau-sur Loire.

---

## **ENVIRONNEMENT**

### **DECHETS**

Se rapporter au rapport ci-annexé

### **SPANC**

Se rapporter au rapport ci-annexé

## EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

L'année 2015 a été marquée par :

- ◆ Le programme du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques Marais Nord Loire (CTMA) : 5<sup>ème</sup> et dernière année de contrat.

- Marais :

⇒ Espèces envahissantes

Travaux d'arrachage manuel de Jussie (plante envahissante) dans les marais du Syl avec exportation des rémanents. **En 2015, 14 tonnes de Jussie ont été exportés.**

⇒ Curage

Afin d'améliorer le fonctionnement hydraulique en marais, des travaux de curage ont été également réalisés sur les marais du Syl, de l'étier de la Coquerais à Lavau sur Loire et Bouée et le marais de Blanche Couronne à la Chapelle Launay : **4,3 ml de douves ont été curées en 2015.**

- Cours d'eau

**920 ml de restauration morphologique** du ruisseau du Goulet, à la Chapelle Launay afin de reconstituer ses fonctionnalités naturelles.

**1 450 ml de clôtures** ont été installées le long des ruisseaux du Citrais, à Malville, du Goulet à la Chapelle Launay pour préserver les berges.

**2 259 ml de ripisylve** ont été entretenues (végétation des berges) sur les commune de la Chapelle Launay et de Malville.

Un suivi de la qualité hydro biologique a été effectué sur les sites pour réaliser un état zéro avant travaux

- ◆ Autres actions :

⇒ Restitution aux habitants des plans de désherbage communaux et mise en œuvre d'une étude sur les plans de désherbage sur les zones d'activités commerciales de Loire et Sillon.

- élaboration d'un diagnostic des pratiques
- préconisations pour des pratiques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires.

⇒ Mise en place d'un pont cadre aqueduc sur le ruisseau de la vallée de la Carraies au lieu-dit Vérac à la Chapelle Launay afin de réduire le risque inondation et de favoriser la montée des espèces piscicoles.

⇒ Participation au Pacte local stratégique pour lutter contre la Jussie en Brière

⇒ Compte-tenu de l'appartenance commune de la CCLS, de la CARENE, de CAP ATLANTIQUE et de la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau - St Gildas des Bois au bassin versant du syndicat du Brivet pour une grande partie de leur territoire respectif, regroupement des 4 collectivités pour recourir à l'assistance d'un bureau d'étude spécialisé dans le domaine de l'eau pour aider à la structuration de la nouvelle compétence GEMAPI au 1er janvier 2018 (GESTION et ENTRETIEN DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)).

⇒ Adhésion au nouveau syndicat de portage du SAGE, désigné SYLOA – Syndicat Loire Aval.

## **DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION**

L'année 2015 a été marquée par la structuration de la direction avec l'intégration du service « emploi-insertion-solidarité » et par :

- Les opérations de construction du multi-accueil de Malville, des équipements sportifs du futur collège « de Therbé » et à Quilly
- Suite à l'abandon du PCT, mais aussi à la montée en puissance du service « médiathèque », le démarrage de l'écriture d'un projet de service

### **I – Missions**

La mission de la direction des services à la population est d'accompagner le développement stratégique, organisationnel et opérationnel des services existants et des projets décidés dans les domaines transférés à l'intercommunalité.

Elle a par ailleurs assuré directement :

- La première analyse technique et le suivi administratif des demandes de subventions des associations dans le cadre du dispositif d'aide aux projets et événements d'intérêt communautaire
- Le suivi administratif avec l'association gestionnaire du CLIC du Pays de Pont-Château / Saint Gildas des Bois et Loire & Sillon.
- L'animation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité et le suivi des Ad'AP
- Un état des lieux de la restauration collective en Loire et Sillon
- Le suivi des rencontres institutionnelles et la préparation d'une étude de faisabilité pour l'Abbaye de Blanche Couronne

### **II - Moyens Humains (situation au 31 décembre 2015) et organisation :**

- 1 directeur à temps complet
- 1 gestionnaire à temps non complet (80% ETP : suivi des services sport et petite enfance principalement)
- 1 gestionnaire à temps complet (services culture, médiathèque et accessibilité).

La direction des services à la population comptait six pôles ou services opérationnels :

- Un Pôle Petite Enfance, regroupant le Multi-accueil de Campbon et le Relais Petite Enfance
- Un service Médiathèque, regroupant 8 bibliothèques/médiathèques et le service commun
- Un service Emploi-Insertion-Solidarité
- Un service Sport
- La Piscine du Lac
- Un service Accessibilité (CIAPH)

Le directeur et chaque responsable de pôle ou de service se retrouvait lors d'une réunion hebdomadaire ou tous les 15 jours pour faire le point sur les dossiers en cours et traiter les sujets d'actualité. Une réunion des chefs de services et gestionnaires était mise en place tous les 15 jours.

### **III – Activités :**

Les rapports d'activités ci-après retracent les grandes lignes du bilan de l'année 2015.

## **COMPETENCE PETITE ENFANCE**

---

### **POLE PETITE ENFANCE**

#### **I – Missions :**

- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique d'accueil petite enfance sur le territoire (enfants âgés de 0 à 3 ans).
- Encadrer et organiser les services et établissements existants et en projet, rattachés au pôle petite enfance :
  - accueil collectif : un multi accueil sur la commune de Campbon,
  - accueil individuel : un Relais Assistant(e)s Maternel(le)s,
  - projet d'un second multi accueil sur la commune de Malville (ouverture prévue en Janvier 2016).
- Coordonner les activités des établissements ou services d'accueil petite enfance privés, associatifs et publics présents sur le territoire :
  - Structures citées ci-dessus,
  - Halte-garderie Les Lutins du Sillon sur la commune de Savenay : partenariat financier (subvention d'équilibre),
  - Crèche inter-entreprises Le Léopard Bleu sur la commune de Savenay (marché de réservation de places).

#### **II – Moyens humains :**

- Une éducatrice de jeunes enfants responsable de pôle, à temps complet.
- Une gestionnaire de la Direction des Services à la Population (40% de son temps affecté à cette mission).

#### **III. Activités :**

- Suivi de l'activité du multi accueil « Pic et plume » de Campbon
- Suivi de l'opération de construction du futur multi accueil de Malville de 20 places
- Gestion de la commission d'attribution de places (2 multi accueils Campbon et Malville et Crèche d'entreprise Le Léopard Bleu)
- Préparation de l'ouverture du multi accueil « Tout en couleurs » à Malville
- 1<sup>ère</sup> action de soutien à la parentalité co-organisée par l'accueil individuel (RPE) et l'accueil collectif (Pic et plume)
- Travail en réseau avec l'ensemble des acteurs de la petite enfance présents sur le territoire.

### **RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)**

#### **I – Missions :**

- Animer un lieu de rencontre pour les parents employeurs et les assistant(e)s maternel(le)s.
- Organiser l'information des parents et des assistant(e)s maternel(le)s.
- Promouvoir la profession d'assistant(e)s maternel(le)s, entrer en contact avec les employé(e)s à domicile, les informer et les inciter à sortir de la « clandestinité ».
- Susciter et promouvoir la formation des assistant(e)s maternel(le)s.
- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

## II – Moyens humains :

- Une éducatrice de jeunes enfants, responsable de service, à temps partiel à 80%.
- Une éducatrice de jeunes enfants, animatrice de relais, à temps non complet (28h).
- Une gestionnaire à temps complet.
- Une éducatrice de jeunes enfants, animatrice de relais, à temps non complet (7h) en complément du temps partiel de la responsable.

## III – Organisation :

Les éducatrices de jeunes enfants ont pour missions principales :

- D'informer les assistant(e)s maternel(le)s et les parents employeurs sur leurs droits et devoirs respectifs.
- D'assurer le suivi du partenariat avec les différentes instances PMI et CAF (rapport d'activité, observatoire)
- D'animer les séances d'activités d'éveil organisées dans divers lieux du territoire (Matinées d'éveil à Quilly, Prinquiau et Savenay ; Histoires pour petites oreilles à Malville et Campbon.

La gestionnaire assure le primo accueil téléphonique et physique et le secrétariat du service.

## IV- Activités :

- 410 assistantes maternelles recensées sur le territoire dont 363 en activité
- 1 347 places d'accueil dont 299 vacantes.
- 303 demandes de parents dont 243 ayant abouties sur un contrat avec une assistante maternelle (soit 80%)
- 93 temps collectifs à destination des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent (Matinées d'éveil, Histoires pour petites oreilles en partenariat avec les médiathèques)
- 2 soirées sur les congés payés (parents employeurs et assistantes maternelles)
- 2 conférences- débat à destination des assistantes maternelles et des parents.  
Thème : « Séparations du matin, retrouvailles du soir, quand l'assistante maternelle, et les parents s'(em)mêlent »  
« Aide-moi à faire seul : comment la motricité libre peut aider votre enfant de 0 à 3 ans à grandir »
- Actions d'aide à la professionnalisation : séances d'analyse de la pratique (2 groupes de 8 assistantes maternelles) et formation aux gestes de 1<sup>er</sup> secours (29 assistantes maternelles)

## **MULTI ACCUEIL « PIC ET PLUME » A CAMPBON**

Cette nouvelle structure petite enfance a ouvert ses portes sur la commune de Campbon le 6 Janvier 2014.

Le multi accueil accueille des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans non scolarisés.

3 modes d'accueil sont proposés aux familles des 8 communes du territoire :

- Un accueil régulier défini dans un contrat passé entre la famille et la structure,
- Un accueil occasionnel nécessitant des réservations à la semaine,
- Un accueil d'urgence dont le cadre est défini dans le règlement de fonctionnement.

## I – Missions :

Cet établissement a pour objectif l'accueil et l'éveil du jeune enfant. Conformément à la législation en vigueur les missions de cette structure sont :

- Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants confiés,
- Veiller à leur développement moteur, cognitif et social,
- Participer à l'intégration sociale des enfants ayant un handicap ou une maladie chronique,
- Accompagner les parents.

## II – Moyens Humains :

- 1 directrice éducatrice de jeunes enfants autorisée à travailler à temps partiel (80%).
- 1 adjointe à la direction, éducatrice de jeunes enfants à temps complet.
- 2 auxiliaires de puériculture respectivement à temps complet et à temps partiel (80%).
- 3 agents sociaux titulaires du CAP petite enfance, dont 2 temps complets et 1 temps non complet (28h).

## III - Activités :

- 228 jours d'ouverture.
- 71 enfants différents, tout type d'accueil confondu :

		Boué e	Campb on	La Chapell e Launay	Lava u sur Loire	Malvill e	Prinqui au	Quill y	Saven ay	TOTA L
Nb d'enfant s différent s accueilli s par commu ne	Accueil régulier	0	25	0	1	0	6	4	1	37
	Accueil occasionn el	0	24	1	0	0	6	3	0	34
	Accueil d'urgence	1	2	1	0	0	3	0	2	9

- Projets de structure :
  - Projet autour de la lecture en partenariat avec la médiathèque de Campbon
  - Projet passerelle avec l'accueil de loisirs de la maison de l'enfance
  - Projet de soutien à la parentalité en collaboration avec le RPE

## **MULTI ACCUEIL « TOUT EN COULEUR » A MALVILLE**

Suivi de chantier et réception de bâtiment en octobre 2015

Recrutement de personnel :

- 1 directrice éducatrice de jeunes enfants
- 1 adjointe à la direction, éducatrice de jeunes enfants à temps complet.
- 2 auxiliaires de puériculture respectivement à temps complet
- 3 agents sociaux titulaires du CAP petite enfance, dont 1 temps complet et temps non complet (28h).

Préparation de l'ouverture en janvier 2016

## **COMPETENCE CULTURE-LECTURE PUBLIQUE**

### **SERVICE MEDIATHEQUE**

#### **I – Missions :**

La médiathèque communautaire est un service public culturel chargé de contribuer à l'éducation permanente, aux loisirs, à l'activité culturelle et à l'information de la population du territoire.

Ses missions relèvent des bibliothèques et médiathèques publiques qui sont développées dans le *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique* et la *charte du Conseil supérieur des bibliothèques*.

Constituer des collections publiques en répondant à des critères d'objectivité, d'impartialité et de pluralité d'opinion.

- Organiser l'accès aux sources d'informations pour les rendre disponibles, y compris à distance;
- Faire connaître et mettre en valeur les collections, les ressources, les services dans le respect de la neutralité du service public ;

Etre au service des usagers en offrant une égalité de traitement pour tous.

- Répondre ou réorienter les demandes,
- Assurer les conditions de la liberté intellectuelle et favoriser l'autoformation,
- Contribuer au développement de la lecture et à l'action culturelle qui lui est liée, en concertation avec les autres organismes et partenaires du territoire.
- Assurer le libre accès à l'information et garantir l'autonomie de l'utilisateur
- Promouvoir une conception de la bibliothèque ouverte, tolérante et conviviale

## **II – Moyens Humains**

- 93 personnes au service de la lecture publique dont 13 agents pour 10 ETP et 80 bénévoles (5 nouveaux bénévoles).
- Montée en charge du service navette bi-hebdomadaire
- Formation « Lecture à voix haute d'albums jeunesse » organisée par et sur le territoire : 9 bénévoles + 3 bibliothécaires

## **III – Activités 2015 :**

### **Les services rendus**

- 18 h d'amplitude d'ouverture hebdomadaire / 250 jours d'ouverture
- Connexion internet gratuite pour le public dans toutes les bibliothèques du réseau
- Réservation en ligne et transfert des documents à la demande des usagers (navette)

### **Les publics touchés**

- 4 785 adhérents actifs dont 14.65 % de nouveaux inscrits.
- Fréquentation des abonnés : 34 071 pendant les heures d'ouverture

### **Les collections**

- 56 576 documents disponibles dont 4.68 % d'audiovisuel (CD + DVD)
- Acquisition de 20 livres-jeux, pièces uniques réalisées par l'association Mots & Couleurs
- Nouveautés : 4 291 (hors magazines)
- 128 729 prêts (en hausse) dont 7 301 documents transférés par la navette (5.67 % des prêts)
- Accès au portail numérique de la BDLA gratuit pour les abonnés, peu utilisé

**Les actions culturelles : 6 437 personnes ont assisté à au moins une animation de la médiathèque (en hausse)**

- **Petite enfance : 1 360** personnes touchées par au moins une animation, 1<sup>ère</sup> édition de la manifestation Sillon lisait « Livres animés et Pop-Up » novembre/décembre 2015
- **Jeunesse : 382** accueils de classe + séances TAP, **2 969** enfants touchés
- **Ados : 74** votants à la 4<sup>ème</sup> édition du Prix « Dé-Lire » en partenariat avec les documentalistes des collèges publics et privés de Savenay

- **Adultes** : **160** personnes touchées : 1 café littéraire (Festival Celtomania), conférence Handiversité
- **Hors les murs** : 11 actions et 170 personnes touchées

#### **Partenariats**

- Partenaires institutionnels : DRAC, Conseil Départemental (service Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique) / Service Petite Enfance CCLS / Office du Tourisme / Services et élus culturels/enfance des communes du territoire
- Partenaires éducatifs : Collèges (documentalistes) / Etablissements scolaires et des 8 communes / structures loisirs jeunesse (ALJ, centre de loisirs) et centres de loisirs (Prinquiau)
- Associations du territoire : Association Asphodèle / Terre d'Avenir / Amicale Laïque (Savenay, Malville) / Amis de la Ducherais
- Autres partenaires du territoire : Commission culture Campbon, service jeunesse TAP de Bouée
- Associations hors territoire : Festival Celtomania (Orvault), Association Afrikapié,

#### **Structuration du service médiathèque**

- Lancement du projet de service médiathèque (octobre 2015)

## **MISSION OPERATIONNELLE – ABBAYE DE BLANCHE COURONNE**

---

#### **I – Missions :**

- Suivi de l'évolution du projet de restauration et de la réflexion pour l'exploitation de l'Abbaye de Blanche Couronne
- Préparation d'une étude de faisabilité pour un projet économique, touristique et culturel

#### **II – Moyen Humain**

- Le directeur des services à la population

#### **III – Activités 2015 :**

- Participation aux réunions de réflexion et/ou de concertation avec les partenaires institutionnels et associatifs
- Préparation d'une étude : rédaction du cahier des charges, en partenariat avec les principaux acteurs

## **COMPETENCE SPORT**

---

#### **SERVICE SPORT**

##### **I - Missions :**

Elles sont définies selon 3 axes principaux :

- Elaboration et mise en œuvre d'un projet sportif communautaire.
- Mise en œuvre d'une coordination permettant une meilleure cohérence dans l'utilisation des équipements et des politiques sportives des communes.
- Gestion de l'utilisation des équipements sportifs communautaires

##### **II – Moyens Humains**

- Le directeur des services à la population est responsable du service
- Une gestionnaire de la direction des services à la population, à 40% de temps de travail.



### **III – Activités :**

- Définition et validation du projet sportif 2016-2018 de gestion des équipements sportifs communautaires
- Coordination avec les communes grâce au « comité d'attribution de créneaux sportifs »
- Information et concertation avec les associations du territoire, traitement des dossiers de demande de créneaux et suivi des conventions d'utilisation
- Création des premiers plannings d'occupation des nouveaux équipements communautaires
- Animation de la Commission Sport

## **PISCINE DU LAC**

---

### **I – Missions :**

Elles sont définies selon 5 axes principaux :

- L'accueil de la natation scolaire (66 classes sur l'année)
- L'apprentissage de la natation
- L'accueil pour la baignade ou la natation libre praticable pendant les heures d'ouverture au public
- L'accueil de la natation associative et tous ses dérivés
- L'activité aquagym

### **II – Moyens Humains**

- 1 directeur à temps complet.
- 2 hôtesse d'accueil à temps complet.
- 3 agents d'entretien à temps complet.
- 6 BEESAN à temps complet.
- 1 BEESAN à 75% ETP.
- 1 BNSSA à 25% ETP

### **III – Activités 2015**

- Ecole de natation pendant la période scolaire (34 cours par semaine, par groupe de 8 à 12 sur 6 niveaux de compétence)
- Organisation de stages de natation pendant les vacances scolaires.
- Missions de surveillance et assistance pédagogique aux enseignants des établissements scolaires.
- Accueil d'un club de natation de triathlon, et de plongée.
- Conventionnement avec les gendarmes et les pompiers

nombre d'heures par semaine			FREQUENTATION		
Public	35	31%	public	54 788	51,16%
Scolaire	22	19%	scolaires + coll+ lyc	27 545	25,72%
Ecole de natation	34	30%	aquagym	10 081	9,41%
Aquagym	9	8%	ecole de nat stages	10247	9,57%
Associations	14	12%	pompiers	144	0,13%
			club natation	2306	2,15%
			gendarmes	28	0,03%
			plongée	695	0,65%
			triathlon	1254	1,17%
			total	107 088	

## COMPETENCE EMPLOI ET INSERTION

### SERVICE « ESPACE EMPLOI - PIJ »

#### I – Missions :

- Accompagner les personnes dans la construction de leur projet professionnel
- Informer sur les métiers, les formations, les mesures liées à l'emploi
- Accompagner les entreprises dans leurs recrutements

#### II – Moyen Humain

- Le responsable du service Emploi Insertion Solidarité
- 2 Conseillères Emploi Formation

#### III – Activités 2015 :

L'année 2015 a été marquée par le rapprochement entre le fond documentaire du PIJ et le catalogue du réseau des bibliothèques de Loire et Sillon, le développement de l'offre de service par la création d'ateliers thématiques et la mise en place de la 12<sup>ème</sup> édition du Forum des Métiers.

##### ➤ Nos entreprises ouvrent leurs portes :

L'édition 2015, a permis à près de 50 participants de découvrir des secteurs souvent peu connus (ou reconnus) du grand public et des demandeurs d'emplois : Industrie Agroalimentaire, Restauration de collectivités, Jardinierie – Animalerie - Décoration, Vente et réparation de matériel agricole, Sport et bien-être.

Comme l'année précédente, les participants ont particulièrement apprécié l'accueil, le temps et la considération que leur ont réservé les entreprises.

Cette quatrième édition a permis de découvrir 5 entreprises représentatives de la richesse du tissu économique local : Villaverde, Ets Pageot, GRSA, Tipiak, Vital Form.

- Fréquentation de l'Espace Emploi-PIJ
  - 1 600 contacts (passages sur le service, téléphone et mails)
  - 400 personnes inscrites sur le service
  - 100 personnes ont bénéficié d'un accompagnement approfondi
  - 132 offres d'emploi ont été déposées par les employeurs pour un total de 301 postes
  
- Travail avec les établissements scolaires
  - Organisation de la 12<sup>ème</sup> édition du Forum des Métiers
  - Accueil des élèves des 8 classes de quatrième du collège Saint Joseph sur le service
  
- Poursuite des actions ponctuelles et du travail partenarial
  - Les Rendez-vous de l'alternance et de l'emploi saisonnier sur une seule journée
  - Ateliers Pôle Emploi
  - Réunions d'informations avec l'Ouvre-Boites 44
  - Réunion thématique sur les métiers du transport de voyageurs
  - Accueil d'un groupe CAF-CIDFF sur le service
  
- Activation de la Cellule de recrutement pour les implantations d'entreprises en Loire et Sillon : Multi-Accueil de Malville, Mac Donald's, Linévia
  
- Participation active au Service Public de l'Orientation avec les acteurs de l'emploi et de l'orientation sur le bassin Nazairien.

## **INSERTION**

### **I – Missions :**

- Promouvoir, accompagner et suivre la mise en œuvre des clauses d'insertions dans les marchés publics.
- Soutenir le fonctionnement de la Mission Locale Rurale du Sillon et de l'association Accès Réagis.

### **II – Moyen Humain :**

Le responsable du service Emploi Insertion Solidarité.

### **III – Activités 2015 :**

L'année 2015 a été marquée par la montée en régime de l'utilisation des clauses d'insertion notamment en lien avec la construction de deux gymnases par la CCLS et l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 25 000€ à Accès Réagis dans le cadre de leur projet de légumerie « Local Planet ».

Pour rappel, les clauses d'insertion aussi appelées clauses sociales s'appuient principalement sur deux articles qui prennent des formes différentes : article 14 et article 30.

Article 14 : Grâce à cet article, l'acheteur public impose aux entreprises de réserver une partie des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion. Les modalités d'exécution des clauses peuvent être diverses : embauche, mise à disposition, sous-traitance,...

Article 30 : C'est un marché de services dont l'objet premier est l'insertion et la qualification de personnes en difficulté d'accès à l'emploi. Il permet de favoriser l'insertion tout en répondant aux besoins de travaux ou de services de la collectivité sans surcoût budgétaire. Les travaux ou services servent de supports aux actions d'insertion et de qualification.

➤ Projets réalisés en 2015 :

**Article 14 :**

- Aménagement Sud gare du Pôle d'Echange Multimodal : 223 H
- Marché d'entretien des Espaces Verts de la CCLS : marché à bon de commande - introduction de 14 H d'insertion par tranche de 10 000€ de travaux : 280 H
- Gardiennage et entretien des déchèteries intercommunales : 380 H/an

**Article 30 :**

- Aubettes pour le service transport 598 H – 10 bénéficiaires,
- Entretien des sentiers de randonnée pour le service tourisme 718 H – 20 bénéficiaires,
- Restauration des berges des cours d'eau du Sillon pour le service environnement 482 H – 13 bénéficiaires.

➤ Projets initiés en 2015 dont la réalisation se prolonge sur 2016 :

**Article 14 :**

- Marché d'entretien des Espaces Verts de la CCLS : se poursuit en 2016 à hauteur de 14 H d'insertion par tranche de 10 000 € de travaux.
  - Gardiennage et entretien des déchèteries intercommunales : 380 H/an
  - Appui aux services de la commune de Savenay dans le cadre du projet de construction d'une piste de BMX.
  - Construction d'un équipement sportif à Quilly : 335 H
  - Construction d'un équipement sportif pour le deuxième collège : 782 H
- Subvention exceptionnelle d'investissement à Accès Réagis : dans le cadre du projet de légumerie « Local Planet » porté par l'association, la Communauté de communes a apporté son soutien aux travaux d'aménagement du local à hauteur de 25 000€.

## **SOLIDARITE**

### **I – Missions :**

- Travailler à la mise en réseaux des Centres Communaux d'Action Sociale et animation d'un comité Technique "Solidarité"
- Animer la réflexion relative à un éventuel transfert de compétences "Solidarité" dans l'optique notamment de la création d'une Epicerie Solidaire
- Porter la mise en place d'action visant à améliorer les réponses solidaires et intercommunales apportées au public en difficulté de Loire et Sillon : Annuaire Ressources, Réunions thématiques, Demi-journées d'échange/formation...
- Assurer l'hébergement de deux structures caritatives du territoire : Restaurants du Cœur et Croix Rouge Française.

L'année 2015 a été marquée par la poursuite de la réflexion relative à la création d'une Epicerie Solidaire et l'organisation d'une première action intercommunale pour les personnes âgées de Loire et Sillon dans le cadre de la Semaine Bleue.

### **II – Moyen Humain :**

Le responsable du service Emploi Insertion Solidarité.

### **III – Activités 2015 :**

- Actualisation de l'annuaire ressources dédié aux acteurs de la solidarité en Loire et Sillon
- Organisation d'une action d'information sur les tarifs sociaux EDF et de sensibilisation aux économies d'énergie à des acteurs du champ de la solidarité de Loire et Sillon.
- Organisation d'une demi-journée conviviale dans le cadre de la semaine bleue pour les personnes âgées de Loire et Sillon (Cinéma-Goûter) : 200 participants
- Relogement de l'antenne locale de la Croix Rouge
- Organisation d'une action à destination des acteurs de l'aide alimentaire en Loire et Sillon
- Poursuite de la réflexion relative à la création d'une épicerie solidaire
- Poursuite du travail de mise en réseaux des Centre Communaux d'Action Sociale (3 comités techniques)

## **AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION**

---

### **SERVICE ACCESSIBILITE/CIA (COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE)**

- Référencement des attestations d'accessibilité et des AD'AP des ERP publics du territoire
- Organisation d'un évènement d'information et d'échange sur les AD'AP auprès des entreprises du territoire en partenariat avec le service « développement économique »
- Réalisation avec le service « Equipement Patrimoine Bâti » des Ad'Ap pour les bâtiments communautaires

### **CONVENTION AVEC LE CLIC PAYS DE PONTCHATEAU / SAINT GILDAS DES BOIS ET LOIRE ET SILLON**

- Le CLIC, Centre local d'Information et de Coordination Gérontologique, c'est 328 dossiers instruits pour 217 personnes aidées sur le territoire Loire et Sillon

### **DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS**

- Traitement de 8 dossiers de demande de subvention d'aide aux projets et évènements d'intérêt communautaire : aide accordée à 4 associations pour 9 600 €

### **ETAT DES LIEUX DE LA RESTAURATION COLLECTIVE**

Cet état des lieux a été réalisé d'avril à juin et prenait en compte :

- Les restaurants scolaires (écoles et collèges publics et privés, lycée)
- La restauration des établissements de santé

Quelques chiffres clés du territoire :

- Environ 953 000 repas sont servis par an sur le territoire, dont 330 000 pour les écoles (35%)
- 71 % des repas sont servis à Savenay, les collèges et le lycée représentent 300 000 repas
- 44 % des repas servis proviennent de l'extérieur du territoire

## **CONCLUSION**

Les membres du Conseil Communautaire ont pris acte du rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes Loire & Sillon.

# **RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS**

Ce rapport retrace chaque année l'activité du service déchets. La présentation ci-dessous est une synthèse du rapport qui peut être consulté au service « Accueil, Secrétariat Général » de la Communauté de communes.

## **SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LES DECHETS**

### **1- ORDURES MENAGERES**

#### **Organisation**

- 100% du territoire collecté en régie depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011.
- Régie composée de 7 agents (2 ou 3 tournées journalières) disposant de 3 bennes ordures ménagères = 2 ou 3 camions en service quotidien.

#### **Service**

- Equipement des 3 bennes à ordures ménagères de systèmes GPS pour optimiser les tournées et le matériel engagé, pour un coût de 10 464€ TTC (fourniture et installation).
- Dernière distribution annuelle de sacs à ordures ménagères bleus. Achat de 500 000 sacs de 30L pour un coût de 15 798 € TTC.
- Acquisition de 80 bacs ordures ménagères roulants avec puces pour un montant de 3 379€ TTC.
- 113 interventions en moyenne par mois sur les bacs individuels (livraison, échange, retrait, réparation), comprenant la distribution de sacs prépayés.

#### **Traitement**

- Enfouissement des déchets réalisé par le Syndical Centre Nord Atlantique sur le site de Treffieux.

#### **Tonnage / taux de présentation**

- 3 049 tonnes collectées en 2015 (2 977 tonnes en 2014). Hausse du tonnage de 2,43% (baisse de 17% depuis 2010).
- La production moyenne d'ordures ménagères et assimilées est de 123 kg par habitant en 2015 alors qu'elle était de 122kg en 2014 (+0,8%).
- Le taux de présentation moyen des bacs individuels en 2015 était de 31% pour les particuliers (-7% / 2014) et 52% pour les professionnels (-4,2% / 2014) : baisse du fait du changement du mode de financement et de la communication (bacs plus « optimisés »).

### **2- LA COLLECTE SELECTIVE**

#### **Organisation**

- Marché de collecte du tri attribué à la société Veolia Propreté.
- 5 jours de collecte par semaine
- Tous les conteneurs « jaunes » vidés au moins une fois par semaine (certains 2 fois), 2 770 heures de collecte. 308 colonnes de tri réparties sur 86 éco-points sur le territoire.

### **Service**

- Montant de la prestation de collecte en 2015 : 202 053 € TTC
- Acquisition de 12 colonnes de tri adaptées aux Personnes à Mobilité Réduite (14 136€ TTC) et création de 4 éco-points accessibles à Campbon, La Chapelle-Launay, Malville et Quilly.
- Mise à disposition de nouveaux outils pour le tri lors des manifestations extérieures en complément des porte-sacs : mini-colonnes de tri à roulettes.
- Nettoyage hebdomadaire des éco-points (dépôts sauvages) et lavages des colonnes de tri en octobre 2015.

### **Traitement**

- Bonne performance de collecte du tri sur le territoire avec une production de 98 kg par habitant. En termes de valorisation (quantité de refus déduite), 89,6 kg par habitant ont été expédiés dans les usines de recyclage (93,4kg en 2014). La moyenne du SMCNA s'élève à 85,5/kg/habitant/an.
- Il est nécessaire d'améliorer la qualité du tri car le taux de refus est de 30% en 2015.

### **Tonnage**

Augmentation de 4,3% du tonnage des emballages, soit 703 tonnes d'emballages collectés en 2015, 28 kg / habitant en 2015

- Le tonnage des papiers-journaux - magazines baisse de 5% : 629 tonnes collectées en 2015, 25 kg / habitant.
- Augmentation du tonnage du verre de 1% : 1 093 tonnes collectées en 2015, 44 kg/habitant.

## **3- DECHÈTERIES**

### **Organisation**

- Renouvellement du marché de gardiennage et d'exploitation des deux sites au 1<sup>er</sup> novembre 2015 : attribué à Tribord.
- Modification des horaires d'ouverture au 1<sup>er</sup> novembre 2015 afin d'augmenter la plage horaire d'accueil du public, notamment les jours de forte affluence (lundi et samedi), de mieux réguler les accès et de fermer les sites 1 journée par semaine (entretien des sites et travaux).

### **Service**

- Gardiennage et entretien de la déchèterie : 112 113 € TTC.
- 52 819 passages : hausse de 4,3% pour les particuliers par rapport à 2014.
- En septembre 2015 : test du compactage des bennes déchets verts, bois, ferraille et carton sur la déchèterie de Savenay (location d'un compacteur mobile pour un montant de 9 600€).
- Travaux d'amélioration des déchèteries afin de sécuriser les sites et d'obtenir une labellisation de l'ADEME : rehausse des bennes gravats, mise en place de support métallique pour les panneaux de communication, marquage au sol.
- Facturation des dépôts des professionnels : 199 factures pour une recette de 17 790€.

### **Traitement**

- Le tonnage 2015 des déchets des déchèteries est de 6 675 tonnes, soit une hausse de 3,57% par rapport à 2014. Le nombre de rotation de bennes a augmenté de 4% entre 2014 et 2015 du fait de la mise en place de nouvelles filières (mobilier et Déchets Diffus Spécifiques).
- La part des déchets valorisés en déchèteries est de 55% (sans les gravats) et 77% (avec les gravats).
- Construction de la plateforme de compostage des déchets verts commune entre la Communauté de communes Loire et Sillon et la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau – Saint Gildas des Bois (ouverture janvier 2016).

#### **4- ATTEINTE DES OBJECTIFS DE REDUCTION DES DECHETS FIXES PAR L'ADEME**

- Atteinte des objectifs de réduction de déchets fixés par l'ADEME :
  - o Réduction de 25% (au lieu des 7% attendus) de la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant sur la période 2010-2015 ;
  - o Réduction de 14,3% (au lieu des 15% attendus) de la part des déchets non valorisée (y compris en déchetteries) sur la période 2010/2015.

#### **5- LA REDEVANCE INCITATIVE**

Conformément au Grenelle de l'environnement, le conseil communautaire du 10/11/2011 a décidé de la mise en place de la redevance incitative.

##### **Service**

- Attribution d'un nouveau marché de fourniture d'un logiciel de gestion des bacs ordures ménagères et des déchèteries à la société Tradim. Facturation réalisée en interne. Attribution d'un marché pour « l'édition, la mise sous plis, l'affranchissement et le routage des factures » à la société Actimédias.
- Réajustement nécessaire du calendrier de facturation en 2015 : factures semestrielles envoyées en juillet et octobre.
- Tarifs 2015 : pour les particuliers baisse de 10% du coût de l'abonnement et augmentation de 75 centimes du prix de la levée. Maintien du prix des sacs prépayés et des passages supplémentaires en déchèterie.
- 9 890 redevables en 2015 et 1 712 525€ facturés (84% facturé aux particuliers, 16% aux professionnels).
- Elaboration des grilles tarifaires et vote des tarifs de redevance qui seront appliqués au 1er janvier 2016.

#### **6- INFORMATION ET SENSIBILISATION**

- 504 foyers rencontrés en 2015 par l'ambassadeur du tri.
- 11 animations scolaires et 12 visites de sites (déchèterie, Treffieux et recyclerie).
- Participation aux semaines nationales du développement durable fin mai 2015 et de réduction des déchets fin novembre 2015 : concours dans les écoles, actions de sensibilisation à la réduction des déchets, au tri, à l'éco-consommation ou encore promotion du compostage.
- Achat de 80 composteurs de 300L et 40 composteurs de 600L pour un montant de 6125€. Vente de 153 composteurs et 76 bio seaux pour une recette de 3 441€.
- Achat de 10 000 gobelets réutilisables (2 508€) distribués aux associations du territoire par les communes.
- Dernière année du programme local de prévention des déchets de l'ADEME : clôture des 7 axes du programme.
- Participation au programme « Zéro Déchets Zéro Gaspillage » dont le SMCNA est lauréat, dans la continuité du programme local de prévention des déchets. Objectif : décliner au niveau local des actions autour de 3 thèmes : le gaspillage alimentaire, les déchets verts et la réparation.

#### **7-INDICATEURS FINANCIERS RELATIFS AU SERVICE**

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement en 2015 s'élèvent à 2 471 183 € (au lieu de 2 212 888 € en 2014) soit +12% en 2015 (258 295 €).

- 42% des dépenses sont liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères et assimilées, 35% au fonctionnement des déchèteries (collecte et traitement) et 23% au tri.



## Concernant l'investissement

- 61% des dépenses d'investissement 2015 (139 137€ TTC) correspondent à la construction de la plateforme de compostage de Campbon et à l'aménagement des déchèteries.
- 22% des dépenses (49 528€ TTC) ont été réalisées pour amélioration du service pour le tri (achat de colonnes PMR, aménagement éco-point et véhicule pour le nettoyage des dépôts sauvages).
- 17% a été consacré à l'achat de systèmes GPS pour les bennes de collecte des ordures ménagères et à l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion de la redevance incitative.

## Concernant le fonctionnement

La collecte des ordures ménagères et le traitement des déchets de déchetteries représentent les 2 postes les plus importants des dépenses totales 2015 (51%).

- la collecte des ordures ménagères pour 730 269€ en 2015 au lieu de 678 432€ en 2014 soit une hausse de 51 837 € ;

- le traitement des déchets de déchèteries pour 413 555€ en 2015 contre 394 243 € en 2014 soit une hausse de 19 312€

Répartition des dépenses de collecte et de traitement des déchets selon les flux							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Ordures ménagères et assimilées		Tri		Déchetteries		TOTAL
Sous-total collecte	730 269 €	51%	410 679 €	28%	300 469 €	21%	1 441 417 €
Sous-total traitement	262 754 €	33%	125 245 €	16%	413 555 €	52%	801 554 €
<b>TOTAL</b>	<b>993 023 €</b>		<b>535 924 €</b>		<b>714 024 €</b>		<b>2 242 971 €</b>
	44%		24%		32%		

Les dépenses totales du service ont globalement augmentées en 2015 (+8% par rapport à 2014) :

	2 015	2 014	évolution de 2014 à 2015
011. Charges générales	538 154 €	516 800 €	4%
012. Charges de personnel	644 564 €	579 294 €	11%
65. Autres charges = traitement des déchets	802 105 €	802 970 €	0%
Autres charges (amortissements, emprunts..)	258 147 €	184 793 €	40%
<b>TOTAL</b>	<b>2 242 971 €</b>	<b>2 083 856 €</b>	<b>8%</b>

Les charges à caractères générales augmentent de 4% (soit +21 354€) :

- Baisse des dépenses de collecte (-9 873€ sur les dépenses de carburants et - 10 280€ sur les dépenses d'entretien des véhicules) grâce, notamment, aux réductions du nombre de transfert pour le traitement des ordures ménagères.
- Mise en place d'un compacteur en déchèterie (+10 000€), plus de communication (report d'actions 2014 réalisées en 2015), paiement des frais d'affranchissement et mise à disposition d'un agent pour renforcer l'accueil des usagers (+23 596€).

Hausse de 11% des charges de personnel (soit +65 270€) : recrutement de 2 agents pour la régie de collecte pour assurer le remplacement d'agents en arrêt maladie.

## Recettes de fonctionnement

Concernant les recettes de fonctionnement, celles-ci proviennent :

- De la redevance incitative : 1,7 millions d'euros (1,6 millions d'euro en 2014) soit 81% des recettes.
- Des subventions et des soutiens des éco-organismes qui représentent 17% des recettes (21% en 2014).

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 015</b>
<b>Redevance Incitative</b> - RI = 1 712 525€ - passages en déchetterie professionnels : 10 783 € - revente composteurs : 3 441€ - remboursement frais affranchissement RI par le Trésor : 18 749€	<b>1 745 499 €</b>
<b>Subventions et soutiens éco-organismes</b> Dotations et participations soutien éco-emballage nouveau barème (226 379€) et Eco folio (24 519,96€) + vente matériaux tri (56 648€) / déchèterie (69 489€) Soutiens ADEME : 0€ en 2015	<b>377 306 €</b>
<b>DIVERS</b> remboursement assurance du personnel, ...	<b>43 285 €</b>
<b>Recettes réelles de Fonctionnement</b>	<b>2 166 089 €</b>
<b>Excédent antérieur reporté :</b>	<b>279 194 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 445 283 €</b>

## CONCLUSION

Les membres du Conseil Communautaire ont pris acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des Déchets.

## **RAPPORT ANNUEL 2015 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

### SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL 2015 DU SPANC

Le SPANC est un service public d'assainissement, à caractère industriel et commercial, qui effectue les contrôles obligatoires des dispositifs d'assainissement non collectif, c'est-à-dire :

- **le contrôle de conception des installations neuves et réhabilitées.**  
Il vise à valider l'adaptation de la filière d'assainissement envisagée aux contraintes liées à la configuration de la parcelle et au type de logement. **116 dossiers** de conception ont été instruits en 2015.
- **le contrôle d'exécution des installations neuves et réhabilitées.**  
Il permet d'apprécier la bonne exécution des travaux vis-à-vis du projet validé lors du contrôle de conception, ainsi que la qualité des travaux effectués. **95 dossiers** d'exécution ont été instruits en 2015.
- **le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes lors des ventes qui est obligatoirement joint** à la promesse de vente, ou à défaut à l'acte de vente. **92 contrôles** en 2015.

- **le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes : 642 contrôles en 2015.** Le mode de prise de rendez-vous a été modifié. La quasi-totalité des rendez-vous programmés sont honorés par l'utilisateur. Tous les déplacements et temps d'intervention de terrain sont ainsi optimisés.

Grace à la nouvelle organisation du service, l'année 2015 a permis une forte activité avec 945 contrôles réalisés (464 en 2014) soit + 104%

### **Activités du SPANC**

- **Activités quotidiennes (en plus de ses missions obligatoires) :**

#### Conseil des usagers :

Conseils techniques et informations sur la réglementation assainissement et particulièrement celles devant faire l'objet d'un agrément (micro stations, filtres compacts...) :

Constatation et traitement de problèmes de pollution et de salubrité publique : résolution de conflits, accompagnement à la réhabilitation...

#### Veille juridique et réglementaire, retours d'expériences.

Depuis mi-2010 et jusqu'à fin 2015, 196 agréments et guides de pose ont été publiés dans le Journal Officiel par le Ministère de la Santé pour la commercialisation des filières dites « agréées ». (Les micro stations d'épurations, les filtres compacts et les filtres plantés).

Actes administratifs divers : Préparation budgétaire. Demande de subventions etc.

- **Mise à jour du règlement service en février 2015.**
- **Modification du conseil d'exploitation de la régie du SPANC**

Considérant qu'environ 50% des habitants du territoire disposent d'un assainissement non collectif et sont concernés par les choix proposés par le conseil d'exploitation et la nécessité d'identifier un élu référent par commune pour travailler en collaboration avec le Spanc, la composition du conseil d'exploitation a évolué.

Il a été retenu qu'au moins un élu par commune (en plus du Président du conseil d'exploitation et du Vice-Président chargé des Finances) puisse participer aux réflexions et développement du SPANC. Par ailleurs et afin de conserver la représentation proportionnelle de membres non-élus, le nombre de membres extérieurs a été fixé à 3. Soit un total de 13 membres.

### **INDICATEURS FINANCIERS**

Il n'y a eu aucune dépense d'investissement en 2015 compte tenu que les acquisitions de matériels (véhicule, ordinateur...) ont été réalisées en 2014 pour la prise de poste du second agent en charge des contrôles spanc.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Dépenses de fonctionnement 2015 : 87 699,84 € HT. Ce sont essentiellement des dépenses de personnel ;
- Recettes de fonctionnement 2015 : 89 887,76€ HT. Ce sont essentiellement les 5 redevances assainissement non collectif :

1/ Redevance de contrôle de conception : **85,11 € HT / contrôle**

2/ Redevance de contrôle d'exécution : **85,11 € HT/ contrôle**

3/ Redevance de contre-visite de contrôle d'exécution ou de bon fonctionnement : **40,25 € HT / contrôle**

4/ Redevance de contrôle de conformité des installations d'assainissement dans le cadre des transactions immobilières : **138 € HT/contrôle**

5/ Redevance de contrôle au titre de la conformité périodique de fonctionnement et de l'entretien des installations existantes : **72,01 € HT/contrôle**

## **CONCLUSION**

Les membres du Conseil Communautaire ont pris acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

## **INTERET COMMUNAUTAIRE COMPETENCES OPTIONNELLES PRECISIONS ET COMPLEMENTS**

### **RAPPEL**

L'exercice de certaines compétences par la communauté de communes est soumis à la définition de l'intérêt communautaire.

L'intérêt communautaire permet de tracer, dans un souci de lisibilité, les axes d'intervention clairs de l'EPCI. Il s'analyse comme la ligne de partage, au sein d'une compétence, entre les domaines d'action transférés à la communauté et ceux qui demeurent au niveau des communes.

Depuis La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM du 27/01/2014), l'intérêt communautaire des compétences des communautés de communes est défini par délibération prise à la majorité des deux tiers du seul conseil communautaire (article L.5214-16 CGCT).

### **SITUATION**

Par délibération n°4-2014 du 27 janvier 2014, le conseil communautaire a notamment décidé :

- D'ELARGIR, au titre de la compétence optionnelle - article 4 "équipements sportifs", l'intérêt communautaire à « l'équipement sportif structurant attenant au 2<sup>ème</sup> collège sur le site de Therbé » et à « l'équipement sportif sur la commune de Quilly »,
- D'ELARGIR, au titre de la compétence optionnelle - article 3 "voirie d'intérêt communautaire", l'intérêt communautaire aux « voies de desserte du site de Therbé permettant l'accès au second collège public et à l'équipement sportif attenant » ainsi qu'aux « voies de desserte à l'équipement sportif de Quilly ».

Le Préfet a pris acte de ces décisions par arrêté préfectoral du 21 juillet 2014.

S'agissant du site de Therbé, la voirie a été réalisée et l'équipement sportif est en cours d'achèvement. Des précisions ont été apportées quant au nom de la voie et de l'équipement, qu'il convient de prendre en compte.

La salle multisport de Quilly est également en cours d'achèvement et le nom de l'équipement a été également arrêté.

Suite à une erreur matérielle dans les derniers statuts de la CCLS, il convient de définir d'intérêt communautaire le gymnase Saint Exupéry à Savenay, de compétence intercommunale depuis la création de la CCLS (ancien libellé « équipement sportif polyvalent intercommunal »).

Par ailleurs, il est proposé, compte tenu des actions menées par la CCLS, de reconnaître d'intérêt communautaire les actions suivantes :

- Toutes les études relatives au commerce et l'artisanat : diagnostics, études relatives au commerce de proximité et à son maintien, études prospectives, études de développement commercial et artisanal,
- La participation de la communauté de communes, si elle le souhaite, aux instances et organismes qui interviennent sur le commerce et l'artisanat.

Il est donc dans ce cadre proposé de procéder à une redéfinition de l'intérêt communautaire pour déterminer au mieux les domaines d'intervention de la CCLS.

## **CONCLUSION**

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité:

☛ DE PRECISER et RECONNAITRE d'intérêt communautaire :

- au titre de la compétence optionnelle - articles 4.1 et 4.2 "équipements sportifs", l'intérêt communautaire à :
  - la piscine intercommunale du lac à Savenay,
  - l'équipement sportif structurant « les 5 continents » et la piste d'athlétisme, ensemble attenant au 2<sup>ème</sup> collège sur le site de Therbé à Savenay
  - le gymnase « Saint Exupéry » à Savenay,
  - l'équipement sportif « Graines de Champions » sur la commune de Quilly.
- au titre de la compétence optionnelle - article 3.3 "voirie d'intérêt communautaire" à :
  - la voie de desserte du site de Therbé à Savenay permettant l'accès au second collège public dénommée « rue des 5 continents »,

☛ DE NE PLUS RECONNAITRE d'intérêt communautaire au titre de la compétence optionnelle - article 3.4 "voirie d'intérêt communautaire" :

- la voie de desserte à l'équipement sportif de Quilly.

☛ DE RECONNAITRE d'intérêt communautaire au titre de la compétence optionnelle "voirie d'intérêt communautaire" :

- la voie de desserte interne de la gare routière du Lycée à Savenay.

☛ DE RECONNAITRE d'intérêt communautaire au titre de la compétence obligatoire 1.2 « actions de développement économique » :

- Toutes les études relatives au commerce et l'artisanat : diagnostics, études relatives au commerce de proximité et à son maintien, études prospectives, études de développement commercial et artisanal,
- La participation de la communauté de communes, si elle le souhaite, aux instances et organismes qui interviennent sur le commerce et l'artisanat.

## **COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) : CREATION, COMPOSITION ET DESIGNATION DES MEMBRES**

- Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'article 1609 nonies C - IV du Code Général des Impôts stipule qu'il est créé entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges, dite CLECT.

### **ROLE**

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées à l'EPCI y compris celles déjà transférées et leur mode de financement. Elle intervient lors de chaque nouveau transfert de charges.

### **PROCEDURE**

Le montant évalué est rapproché du produit de Taxe Professionnelle perçu par les communes avant application de la Taxe Professionnelle Unique et permet d'obtenir le montant de l'attribution de compensation revenant à chaque commune membre. Afin d'évaluer le montant de l'attribution de compensation, la CLECT doit élaborer un rapport portant évaluation des charges transférées. Le rapport de la CLECT est ensuite adopté à la majorité simple par ses membres.

#### **Procédure de droit commun**

Le rapport de la CLECT est soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI, statuant à la majorité qualifiée, à savoir la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population. (article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)

#### **Procédure dérogatoire dite de « révision libre »**

Les collectivités peuvent toutefois décider de fixer librement les conditions de révision des attributions de compensation. Jusqu'au 31 décembre 2014, seul le conseil communautaire, statuant à l'unanimité, disposait de cette faculté. Désormais le 1° bis du V de l'article 1609 *nonies* C du CGI, dans sa rédaction issue de l'article 34 de la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 (II), dispose qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 les attributions de compensation pourront « être révisées librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres ». Cette procédure de révision libre permet à l'EPCI et aux communes membres d'introduire tout critère sans restriction afin de déterminer le montant et les conditions de révision des attributions de compensation. Pour autant, les conseils doivent tenir compte des évaluations issues du rapport de la CLECT avant de délibérer.

### **COMPOSITION**

La législation laisse une relative marge de manœuvre aux EPCI et à leurs communes membres pour en organiser le fonctionnement.

La CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes membres. La loi ne fixe aucune règle quant au nombre de membres de la commission. Cependant, chaque commune doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT. De même, la loi n'aborde pas la question relative à la répartition des sièges par commune au sein de la CLECT entre les communes.

Concernant les modalités de désignation de ses membres, la loi ne prévoit rien, mais une réponse du Secrétariat d'État à l'Intérieur et aux Collectivités Territoriales (JO Sénat du 01/04/2010) précise que les membres de la CLECT peuvent être désignés par les Conseils Municipaux ou par le Conseil Communautaire mais qu'ils peuvent être également nommés par les maires ou par le Président de l'EPCI. Pour la Communauté de communes Loire et Sillon, il est proposé que les membres de la CLECT soient désignés par délibération du Conseil Communautaire.

La CLECT devra élire en son sein un Président et un Vice-Président.

## **CONCLUSION**

Sur proposition du Président, les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité:

- DE PROCEDER à un vote à main levée ;

Puis, les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

- DE CREER la Commission Locale chargée d'évaluer les Transferts de Charges (CLECT),
- DE PRECISER que les règles régissant le fonctionnement du Conseil Communautaire s'appliqueront à la CLECT, pour ce qui concerne les modalités de convocation et les règles de quorum et de majorité,
- DE FIXER à 10 membres la composition de la CLECT, à savoir le Président de la CCLS, le Vice-Président aux finances, et pour chaque commune membre 1 délégué titulaire (et 1 délégué suppléant) sur proposition du maire,
- DE NOMMER les membres suivants :

Président de la CCLS	Alain CHAUVEAU
Vice-Président aux finances de la CCLS	Bertrand HERRERO
BOUEE	Titulaire : Jean-Paul NICOLAS
	Suppléant : Marie-Odile VANNERAUD
CAMPBON	Titulaire : Jean-Louis THAUVIN
	Suppléant : Philippe GROSSMAN
LA CHAPELLE LAUNAY	Titulaire : Jacques DALIBERT
	Suppléant : Michel GILQUIN
LAVAU SUR LOIRE	Titulaire : Maryline GAUTIER
	Suppléant : Christian BIGUET
MALVILLE	Titulaire : Dominique MANACH
	Suppléant : Bernard MAROT
PRINQUIAU	Titulaire : Yvon GLOTAÏN
	Suppléant : Yannick THOBY
QUILLY	Titulaire : Valérie GAUTIER
	Suppléant : Gervais BUGEL
SAVENAY	Titulaire : Christophe DESWARTE
	Suppléant : Christian BRUN

# **LANCEMENT DU MARCHÉ DE COLLECTE SÉLECTIVE EN APPORT VOLONTAIRE DES DÉCHETS RECYCLABLES**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu l'arrêté préfectoral modifiant les statuts de la Communauté de communes Loire et Sillon en date du 21 juillet 2014,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n° 35 du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2016 fixant le montant du budget annexe du service public de gestion et d'élimination des déchets,

Attendu que le contrat de la société VEOLIA en charge de la collecte des déchets recyclables sur le territoire de la Communauté de Communes Loire et Sillon arrive à échéance au 21 avril 2017,

Considérant que la Communauté de communes s'engage à inscrire les crédits au Budget annexe des déchets, soit une enveloppe prévisionnelle de 280 000 € TTC, pour l'année 2017, au titre de la première année du marché et la somme de 280 000 € TTC par an, pour les exercices 2018 et 2019.

## **RAPPEL**

Le 22 avril 2013, la Communauté de Communes Loire et Sillon a notifié le marché de collecte sélective des déchets recyclables à la société Véolia propreté – Grandjouan SACO, sise Zi Villejames 44350 GUÉRANDE, pour une durée ferme de 2 ans, renouvelable 2 fois 1 an par tacite reconduction.

## **SITUATION**

Afin de garantir sans interruption de service, la gestion de collecte des déchets recyclables sur le territoire, il s'avère nécessaire de passer un nouveau marché d'appel d'offres ouvert, en application des articles 25, 67 à 68 du Code des Marchés Publics et d'imputer la dépense au budget annexe des déchets.

Le marché est un conclu pour une période initiale de 24 mois, renouvelable 1 fois 12 mois par tacite reconduction.

Les prix du marché sont fermes pour la période initiale du marché et révisables. Le marché est conclu à compter de la date fixée par l'ordre de service, avec une date de fin de contrat au 21/04/2020.

Le montant annuel estimé de ce nouveau marché est de : 254 545 euros H.T., soit un montant global pour trois ans de 763 636 euros H.T.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires (selon le tonnage collecté).

## **LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES SONT LES SUIVANTES :**

- La collecte des produits recyclables, à savoir la collecte du verre, des journaux-magazines et des emballages légers ménagers en points d'apport volontaire sur l'ensemble de la Communauté de Communes Loire et Sillon.



La fréquence de collecte des déchets recyclables est laissée à l'appréciation du prestataire. Celui-ci devant mettre en œuvre les moyens nécessaires pour offrir un service de qualité en s'assurant que les dépôts de déchets recyclables ne soient pas entravés par des débordements de colonnes. Le prestataire devra impérativement s'assurer que les conteneurs ne sont pas pleins à la veille d'un week-end ou d'un jour férié.

- Le transport des produits recyclables, à savoir l'évacuation du verre, des journaux magazines et des emballages en mélange vers le ou les centres de tri définis par la Communauté de Communes Loire et Sillon.

Les bennes ne devront transporter que les matériaux recyclables collectés sur la Communauté de Communes Loire et Sillon.

Dans le cas où le prestataire procède à un compactage des emballages pour le transfert de ceux-ci vers le centre de tri, le taux de compactage ne devra pas avoir d'incidence négative sur le tri des déchets au centre de tri (emballages emboîtés, amas compacts).

- La mise en place de nouvelles colonnes de tri, le déplacement de colonnes de tri existantes.

La Communauté de Communes Loire et Sillon pourra décider de la mise en place de colonnes supplémentaires sur un même éco-point ou la création de nouveaux éco-points de tri afin d'offrir un meilleur service aux habitants du territoire.

Elle pourra, en concertation avec le prestataire de service, déplacer les conteneurs de tri existants afin d'optimiser la collecte sélective.

Si la Communauté de communes entreprend de réparer des conteneurs de tri endommagés (usure, dégradation par des tiers), elle pourra alors demander au prestataire d'amener le conteneur de tri endommagé chez un réparateur choisi par la collectivité, de reprendre le conteneur concerné après réparation et de l'installer sur son emplacement initial.

- Prestations supplémentaires (options) : la réparation ou destruction des colonnes de tri.

La réparation des colonnes consiste principalement à redresser ou remplacer les éléments du système d'ouverture des trappes de vidage des colonnes (tube de préhension, barres latérales du système d'ouverture).

Le titulaire procédera également, à la demande de la collectivité, à l'envoi en destruction, selon le respect de la réglementation, des colonnes hors d'usage.

## **CONCLUSION**

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité:

- DE LANCER un marché public de prestations de services pour la réalisation de la collecte sélective en apport volontaire sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes,
- D'INSCRIRE au Budget Primitif 2017 (budget annexe Déchets) les crédits nécessaires,
- DE VALIDER, les caractéristiques principales du futur CCTP présentées ci-avant,
- D'AUTORISER le Président à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'exécution de ces marchés et à solliciter toutes subventions potentielles en la matière.

## **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE GARDIENNAGE ET D'ENTRETIEN DE L'AIRE DE RECEPTION DES DECHETS VERTS DE MALVILLE**

### **RAPPEL**

Considérant la saturation des bennes de déchets verts à la déchèterie de Savenay à certaines périodes de l'année ; la nécessité de lutter contre les dépôts sauvages et le brûlage des déchets verts et la distance à parcourir aux habitants de Malville pour se rendre en déchetterie de Savenay notamment, par décision du Président du 13 juin 2016, la Communauté de Communes Loire et Sillon a décidé de créer une aire de collecte des déchets verts sur la commune de Malville.

Considérant que la prestation de gardiennage de cette aire de collecte vient en complément de la prestation de gardiennage des déchèteries, la Communauté de communes est astreinte à passer une procédure formalisée de nouvel appel d'offres, malgré le faible montant, dans la mesure où le premier marché de prestation de gardiennage des déchèteries l'a été sous cette forme et que la nature de la prestation à réaliser sur l'aire de Malville est identique.

Par délibération du 31 mars 2016 le conseil communautaire a décidé de lancer un marché de gardiennage et d'entretien de l'aire de réception des déchets verts de Malville

Le marché est attribué pour une période maximale 3 ans et 2 mois (reconduction comprise) afin de coïncider avec le terme du marché de gardiennage et d'entretien des déchèteries intercommunales. Ainsi, les futurs marchés de gardiennage de l'aire de Malville et des déchèteries pourront être relancés ensemble.

### **SITUATION**

Suite à la consultation, une seule offre a été reçue. L'entreprise ayant répondu est l'actuel titulaire du marché de gardiennage des déchèteries.

La Commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes Loire et Sillon, lors de sa réunion du 23 juin 2016 a décidé de retenir l'offre de la Société TRIBORD, 7 rue de Vendée, 29 200 Brest, pour un montant annuel de 8 806,41 € HT, soit 9 687,05 € TTC par an.

### **CONCLUSION**

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

- DE PRENDRE ACTE du choix de la Commission d'Appels d'Offres, à savoir la société TRIBORD,
- D'AUTORISER LE PRESIDENT à signer le marché correspondant et toutes pièces afférentes,
- DE CONFIRMER que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2016, et seront inscrits aux budgets primitifs des années suivantes.

# **COLLECTE ET ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES : REDEVANCES DES « ADMINISTRATIONS » ET « DIVERS »**

## **PRINCIPE**

Par délibération du 19 décembre 2013, le Conseil communautaire a décidé d'appliquer une redevance incitative nulle aux usagers « ADMINISTRATIONS » et « DIVERS », pour la collecte et l'élimination de leurs déchets ménagers et assimilés.

La catégorie « ADMINISTRATION », comprend des établissements réalisant des missions d'intérêt général pour l'ensemble de la collectivité dont les locaux étaient exonérés de TEOM (locaux communaux, appartenant à l'état, etc...). Elle regroupe :

- Les 8 communes de la Communauté de communes et leurs écoles publiques primaires ;
- La Communauté de communes Loire et Sillon ;
- Le Conseil Général ;
- Les services de l'Etat (perception, gendarmerie nationale)
- Les centres de secours relevant du SDIS.

Pour garantir l'équité de traitement entre les écoles publiques et privées et entre les associations, la catégorie « DIVERS » n'est pas soumise à la tarification. Elle comprend :

- Les associations loi 1901 et les écoles privées listées en annexe de la délibération :

<b>USAGERS DITS "DIVERS"</b>	<b>Ville</b>
ASSO DU PARADIS DES JARDINIERS	SAVENAY
LE NID DU PRINCE BOIS	SAVENAY
ECOLE NOTRE DAME DU SACRE CŒUR PRINQUIAU	PRINQUIAU
ECOLE NOTRE DAME SAVENAY	SAVENAY
ECOLE SAINT VICTOR CAMPBON	CAMPBON
ECOLE SAINTE MARIE MALVILLE	MALVILLE
ECOLE SAINTE THERESE BOUEE	BOUEE
ECOLE SAINTE THERESE LA CHAPELLE LAUNAY	LA CHAPELLE LAUNAY
ECOLE SAINTE THERESE QUILLY	QUILLY

Les associations loi 1901 ne figurant pas dans cette liste sont assujetties à la redevance incitative et facturées au tarif « PROFESSIONNEL » pour la redevance incitative et les dépôts réalisés en déchèterie.

## **UN PRINCIPE CONFRONTE A DES SITUATIONS PARTICULIERES**

### **1- Réclamation de l'Amicale Laïque de Savenay**

L'Amicale Laïque de Savenay occupe un local non communal et est, de ce fait, assujettie à la redevance incitative. L'association a émis une réclamation suite à la réception d'une facture en février 2016 pour des dépôts réalisés en déchèterie fin 2015 (facture de 286,61€) et a demandé à plusieurs reprises l'annulation de celle-ci. En 2015, elle a également réglé 147,55€ de redevance incitative.

L'association considère que l'amicale laïque pourrait être également exonérée de redevance incitative car elle exerce une mission à but éducatif, culturel et sportif. Les recettes perçues par cette association permettent de financer des actions pour l'école publique de Savenay.

Depuis la mise en place de la RI, du fait de l'occupation des locaux communaux, aucune autre association ne paye de redevance incitative.

## **2- Autres écoles privées : cas de l'École Diwan**

L'école DIWAN de Savenay a également émis une réclamation sur la facturation de la redevance incitative. Ces derniers payent le service (177,30€ en 2015) alors que les écoles privées sont exonérées.

Par analogie avec les écoles privées, l'école Diwan demande à être exonérée de la redevance incitative (inscription sur la liste des « DIVERS »).

### **CONCLUSION**

Les membres du Conseil Communautaire décident par 18 voix pour, 11 voix contre et 4 abstentions:

- DE NE PAS APPLIQUER de redevance incitative aux usagers ADMINISTRATIONS et DIVERS inscrits sur la liste annexée à la présente, pour la collecte et l'élimination de leurs déchets ménagers et assimilés ;
- DE DIRE que ce principe s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour l'Amicale Laïque de Savenay et l'école Diwan de Savenay, nouvellement inscrites sur la liste.

## **LOGEMENTS D'URGENCE : SUBVENTION D'ÉQUILIBRE 2016 A L'ÉTABLISSEMENT LE COTEAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Loire et Sillon et notamment la compétence « Logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées y compris les logements d'urgence » ;

Vu la délibération du 27 mai 2010 par laquelle le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer une convention avec l'association Les Eaux Vives – Le Coteau pour la gestion des logements d'urgence sur le territoire ;

Vu la convention signée le 9 juin 2010 par les deux parties ;

Vu la délibération du 8 novembre 2013 par laquelle le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer l'avenant n°1 à la convention avec l'association Les Eaux Vives – Le Coteau pour la gestion des logements d'urgence sur le territoire ;

Vu la demande formulée par l'établissement Le Coteau reçue en date du 24 juin 2016 pour le versement d'une subvention d'équilibre de 3661,95 € € au titre de l'exercice 2016 ;

Vu le budget prévisionnel 2016 transmis par Le Coteau relatif à la gestion des logements d'urgence sur le territoire ;

### **RAPPEL**

L'article 10 de cette convention de gestion des logements d'urgence précise les modalités d'attribution de la subvention d'équilibre à verser au Coteau :

« *Le gestionnaire élabore et transmet chaque année à la CCLS un budget global prévisionnel mentionnant :*

- *Le budget prévisionnel de fonctionnement pour chaque logement détaillant : les charges incombant au gestionnaire, au propriétaire, les autres charges (petits travaux d'entretien...)* ;
- *Le budget prévisionnel d'investissement envisagé pour l'année à venir.*

Ce budget a pour objectif d'aider la CCLS à déterminer le montant de la subvention annuelle accordée au gestionnaire.

La demande de subvention pour l'année n devra parvenir au plus tard le 15.12.n-1. La subvention sera échelonnée en 4 versements, au début de chaque trimestre avec un premier acompte au mois de janvier de l'année n. **Le montant du premier acompte sera identique au montant versé au 4<sup>e</sup> trimestre de l'année n-1.** Le montant sera ensuite ajusté lors du 2<sup>e</sup> versement au vu des résultats de l'année n-1. »

## **SITUATION**

Au titre de l'exercice 2014, le Coteau a perçu une subvention d'équilibre de 3 170,79 €. Au regard de l'article 10 mentionné ci-dessus, le dernier acompte 2014 s'élevait à 466,75 €, ce montant constituant la dernière référence pour le versement des futurs acomptes de subvention.

## **BUDGET PRÉVISIONNEL 2015**

La demande de subvention pour l'exercice 2016 est basée sur le budget prévisionnel de gestion des 4 logements d'urgence implantés sur le territoire de Loire & Sillon.

DEPENSES		RECETTES	
Désignations	Montants	Désignations	Montants
Cotisations Fédération		Cotisations des adhérents	
Achat de petit équipement et fournitures	220,00	Participation des accueillis	2 690,00
Fourniture d'eau et assainissement	430,00	Subventions diverses - ALT	14 830,08
Loyer et charges locatives	6 533,04	Subventions municipales:	
Entretien et réparation logement(s)	336,00	Communauté de communes Loire et Sillon	3 661,95
Assurance logement(s)	406,00	Autres communes	
Frais de déplacement	385,92	Autres subventions	
Frais de personnel	10 267,71	Autres recettes	
Frais administratifs de gestion	2 053,54		
Remboursement d'emprunts			
Autres charges:			
Reprise déficit 2014	549,82		
	21 182,03		21 182,03

Pour 2016, la subvention sera échelonnée en 4 paiements avec versement d'un premier acompte de 915,49 €.

## **CONCLUSION**

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

- ☛ DE FIXER le montant de la subvention d'équilibre au Coteau pour l'exercice 2016 à 3 661,95 €
- ☛ DE CONFIRMER les crédits inscrits au budget 2016,
- ☛ D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Loire et Sillon à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DISPOSITIF D'AIDE AUX PROJETS ET EVENEMENTS  
D'INTERET COMMUNAUTAIRE : ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION A L'ASSOCIATION LOISIRS JEUNESSE (ALJ)  
POUR L'ORGANISATION DE LA 8<sup>ème</sup> EDITION DU FESTIVAL  
« ENCHANTE TES DROITS »**

**SITUATION**

Par délibération en date du 5 juillet 2012, le Conseil communautaire a validé la mise en place d'un dispositif de soutien aux projets et événements d'intérêt communautaire.

Par courrier reçu le 28 janvier 2016, l'ALJ a sollicité la participation de la Communauté de communes au titre de l'organisation du 8<sup>ème</sup> festival « Enchante tes droits » (17 au 26 octobre 2016) pour un montant de 1000 €.

<b>Budget PREVISIONNEL de l'opération</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>15395€</b>	<b>Recettes</b>	<b>15395€</b>
Achats / prestations de services	12830€	Ressources propres	960€
		Subventions d'exploitations (en cours) CCLS = 1000 € / CD 44 = 600 € / CAF = 700 € / Savenay = 1000€ / Leader = 9000 €	
Services extérieurs / dont publicité	930€		12800€
Charges de personnel	1635€	Fonds propres	1635€

Les objectifs de cette manifestation sont les suivants :

- Faire connaître la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) au plus grand nombre,
- Aller plus loin pour faire vivre l'article 13 de la CIDE « L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce... »
- Mobiliser au quotidien les acteurs du territoire sur la CIDE dans une démarche de Co- éducation.

Pour ce faire, l'ALJ organisera des actions du 17 au 26 octobre principalement sur les communes de Savenay, Prinquiau et Malville : débats, sensibilisations, soirée d'expression, projection cinématographique,... Elle s'appuiera sur de nombreux partenaires dont notamment le service médiathèque communautaire, les associations locales et les établissements scolaires du territoire.

Par sa dimension transversale, cette demande a été traitée au bureau communautaire du 23 juin 2016 qui a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention à hauteur du montant sollicité par l'association soit 1 000 €.

## **CONCLUSION**

Les membres du Conseil Communautaire décident par 27 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions:

- ☛ DE VERSER pour 2016 à l'ALJ une participation de 1 000 € pour l'organisation du festival « Enchanter les droits » aux conditions définies aux articles 5, 6 et 7 de la délibération n°100-2012 ;
- ☛ D'AUTORISER le Président à émettre le mandat correspondant ;
- ☛ DE DIRE que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2016.

## **ACCEPTATION DU LEGS - SUCCESSION VOISIN**

### **RAPPEL**

Dans le cadre du testament de Monsieur Jean VOISIN, défunt, la communauté de communes Loire et Sillon a été nommée légataire particulier de divers tableaux dépendant de la succession.

Le libellé de la clause du testament est :

« Article VII

*La collection de toiles d'Yvon LABARRE, conservée à l'atelier souvenir sis 13 Place de l'Eglise à BOUEE reviendra à Madame LE GARNEC et à Monsieur Gaël LABARRE, à condition qu'ils prennent l'engagement de ne pas la disperser. S'ils ne pouvaient prendre cet engagement, cette collection irait par ordre de préférence :*

*A une association dûment constituée,*

*A la communauté de Communes Loire et Sillon ou à la Ville de Savenay*

*A la Ville de Cordemais ou à la Communauté de communes dont elle fait partie*

*Au musée des Beaux-Arts de Nantes. »*

Maître Laurent Blin, notaire en charge de l'exécution testamentaire indique à la communauté de communes, par courrier en date du 10 mars 2016 que « *les héritiers ne souhaitent pas conserver les toiles d'Yvon LABARRE et qu'ils ne souhaitent pas constituer d'association.* »

Un courrier du 13 avril 2016 joint l'expertise des biens meubles et objets mobiliers, dressé par Maître Elisa JAMAULT, Commissaire-Priseur, à la requête et en présence de Maître Laurent BLIN le 29 février 2016. La présente expertise arrête la somme de 34 230 € pour un total de 125 huiles sur toile, dessins et esquisses et croquis, et œuvres sur supports divers.

### **CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE**

Les commissions culture en date du 27 avril et 23 juin 2016 et le bureau communautaire du 23 juin 2016 ont émis un avis de principe favorable. Il a été considéré que ces œuvres sont la mémoire et une opportunité pour notre territoire.

Les services à la population ont été missionnés pour en évaluer les conséquences financières, juridiques et logistiques.

- Il est indiqué que ce legs est soumis au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).
- Il sera nécessaire de stocker dans les meilleures conditions possibles les œuvres en vue d'assurer leur conservation préventive, répondant à des critères spécifiques (climatiques, sécurité, logistique).
- Les conditions actuelles de stockage des œuvres étant précaires, il a été indiqué par le notaire qu'un déménagement anticipé des œuvres, pour leur mise en sécurité pouvait être envisagé. Un local répond partiellement à ces conditions, sous réserve d'aménagements.
- La réalisation d'un marquage et d'un inventaire des œuvres, sera nécessaire et préalable à toute utilisation, prêt, dépôt ou valorisation de la collection. Des moyens humains, estimé à 300 h de travail seront nécessaires pour effectuer cette mission.
- Le potentiel de valorisation et de médiation de l'œuvre d'Yvon Labarre est réel, de nombreux acteurs du territoire et au-delà ont été témoins de son activité artistique et peuvent être sollicités pour enrichir le legs par des témoignages. Il conviendrait de mener cette réflexion dans le cadre du futur EPCI afin d'établir la définition et les modalités de cette valorisation.
- Budget prévisionnel

Dépenses	Montant prévisionnel	Montant prévisionnel TTC
Frais d'assurance		<b>350 €</b>
Aménagement local réserve (stores occultant + climatiseur)	500 € HT	600 €
Matériel de stockage des œuvres (rayonnages + séparation)	1227 € HT	1473 €
Serrurerie porte local réserve	50 € HT	60 €
Matériel de conservation (boîtes archives dessins, étiquettes d'identification, fournitures)	200 € HT	240 €
Matériel d'emballage des œuvres (déménagement)	130 €	156 €
Sous-total « conservation préventive »	2 107 €	<b>2 529 €</b>
Heures complémentaires (sur la base d'une estimation de 300 h à 17.30 € brut chargé)		<b>5 250 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 129 €</b>



## **CONCLUSION**

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité:

- ☛ D'ACCEPTER le Legs de Monsieur Voisin,
- ☛ D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes juridiques et administratifs ou tout document se rapportant à la Succession.

## **DECHARGE DE RESPONSABILITE DU REGISSEUR TITULAIRE DE LA REGIE DE RECETTES DE « LA PISCINE DU LAC »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2008-227 du 05 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction codificatrice n° 06-31-A-B-M du 21 avril 2006, relative au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu la décision du Président n°102-2011 portant création d'une régie de recettes pour la piscine intercommunale de Loire et Sillon ;

Vu la décision du Président n°103-2011 nommant Monsieur Valéry NIVELAIS régisseur de la piscine intercommunale de Loire et Sillon,

Considérant que la Piscine du Lac de la Communauté de communes Loire et Sillon propose aux usagers les « coupons sport » comme moyen de paiement,

Considérant que le dépôt au trésor public de ces coupons se fait à l'appui d'un bordereau dédié, commandé au préalable auprès de l'ANCV (Agence Nationale des Chèques-Vacances),

Considérant que 18 coupons-sport, dont la date de validité expirait au 31 décembre 2015, devaient être présentés à l'encaissement auprès des services du comptable public avant le 31 mars 2016,

Considérant que la réception tardive des bordereaux de l'ANCV, a entraîné un retard du dépôt de ces coupons-sport par le régisseur, provoquant ainsi leur rejet à l'encaissement,

Considérant que cette perte financière d'un montant de 180 € est le résultat d'une lenteur administrative dans la réception des supports de remise à l'encaissement, et qu'à ce titre, le régisseur principal titulaire de la piscine, ne saurait être reconnu responsable de la perte de ces fonds.

## **CONCLUSION**

Les membres du Conseil Communautaire décident par 26 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention :

- ☛ D'ACCORDER au régisseur principal titulaire de « la Piscine du Lac », une décharge de responsabilité quant à la perte financière d'un montant de 180 € (cent quatre vingt euros) pour les motifs exposés ci-dessus,
- ☛ DE PRENDRE EN CHARGE le coût de cette perte financière pour le même montant.

# MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

## ORGANISATION DU SERVICE MEDIATHEQUE

Vu la délibération n°156-2012b relative à la modification du tableau des effectifs suite au transfert à la Communauté de communes des personnels des communes pour l'exercice de la compétence « lecture publique »,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni en séance le 4 juillet 2016,

Considérant que dans le cadre du transfert de la compétence lecture publique intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le service médiathèque est constitué de 11 emplois de bibliothécaires dont 9 à temps non complets (de 17.5 à 29/35<sup>ème</sup>), occupés par 9 agents titulaires et 2 contractuels.

Cette structuration pose un certain nombre de difficultés :

- Des disparités de fonctionnement dans l'organisation fragilisent le service de manière récurrente.
- Un souhait exprimé par les agents titulaires de voir leur temps de travail augmenté (7 agents sur 9 concernés), lors des entretiens professionnels.
- La nécessité de mettre en conformité le tableau des effectifs aux temps et emplois effectués par les agents dans la perspective de la fusion.

Dans cette perspective, une étude a été menée, tenant compte des contraintes financières de la collectivité, afin d'apporter des solutions palliatives et un rééquilibrage des temps de travail. Une proposition de réorganisation du service médiathèque a été présentée et validée en bureau communautaire le 26 mai 2016.

Cette proposition vise à :

### Sur le plan humain :

- Consolider le temps de travail des agents titulaires de façon plus équitable sans compromettre le fonctionnement futur de la médiathèque après la fusion.
- Pérenniser l'agent contractuel présent dans le service depuis 3 ans et stabiliser l'effectif.

### Sur le plan organisationnel :

- Offrir une équité dans l'animation des équipes de bénévoles en instituant un bibliothécaire référent par bibliothèque
- Renforcer la portée communautaire du réseau, s'organisant autour des deux médiathèques les plus importantes en constituant des équipes mobiles et complémentaires.
- Augmenter le nombre de professionnels intervenant régulièrement dans les médiathèques de Savenay et Campbon.
- Permettre, à terme, d'instaurer un encadrement intermédiaire plus structuré qu'il conviendra d'interroger dans le cadre de la fusion.

Il est proposé de faire évoluer les temps de travail d'un certain nombre d'emplois permanents inscrits au tableau des effectifs affectés au service de lecture publique.

Tableau des effectifs du service médiathèque :

GRADE	Cat	Temps d'emploi actuel	Temps d'emploi proposé	Evolution du temps d'emploi
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	C	35 h	35h	0
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	C	17.5 h	28 h	+ 10.5 h
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	C	24.5 h	28 h	+ 3.5 h
Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	C	17.5 h	28 h	+ 10.5 h
Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	C	23 h	28 h	+ 5 h
Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	C	24.5 h	28 h	+ 3.5 h
Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	C	27 h	28 h	+ 1 h
Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	C	35 h	35 h	0
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	28 h	28 h	0
Assistant de conservation principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	35 h	----	- 35 h
Assistant de conservation principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	28 h	28 h	0
<b>TOTAL</b>				<b>- 1 h</b>

**SUPPRESSION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE (SUCCEDANT A LA CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR)**

Vu la délibération n°67-2014 du 3 juillet 2014 créant un emploi de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au tableau des effectifs, pour le poste de responsable du service emploi insertion solidarité ; poste occupé par l'intéressé en qualité d'agent contractuel,

Vu la réussite au concours interne de rédacteur 2016 de l'agent en question,

Vu la délibération n°15-2016 du 9 juin 2016 relative à la création d'un emploi de **rédacteur**, pour permettre la stagiairisation de l'intéressé,

Considérant que la suppression de l'emploi précédemment occupé par l'intéressé en qualité d'agent contractuel, au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, devait être préalablement présentée pour avis du Comité technique,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni en séance le 4 juillet 2016,

Il est proposé de supprimer l'emploi de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe au tableau des effectifs substitué par l'emploi de rédacteur créé le 9 juin dernier.

## **CONCLUSION**

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité:

- ☛ DE MODIFIER le tableau des effectifs comme suit, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016

### **CREATION D'EMPLOIS**

<b>Nombre</b>	<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Temps d'emploi</b>
2	culturelle	Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	C	28 h
4	culturelle	Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	C	28 h

### **SUPPRESSION D'EMPLOIS**

<b>Nombre</b>	<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Temps d'emploi</b>
1	culturelle	Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	C	17.5 h
1	culturelle	Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	C	24.5 h
1	culturelle	Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	C	17.5 H
1	culturelle	Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	C	23 H
1	culturelle	Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	C	24.5 H
1	culturelle	Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	C	27 H
1	culturelle	Assistant de conservation principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	35 H
1	administrative	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	35 H

- ☛ D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à ces emplois,
- ☛ D'INSCRIRE chaque année au budget les crédits nécessaires.

## **CREATION DE DEUX EMPLOIS EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE (CDI) DE DROIT PRIVE AU SERVICE DECHETS**

Vu les articles R. 2221-1 à R.2221-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux dispositions générales des régies chargées de l'exploitation de services publics,

Vu les articles R. 2221-63 à R.2221-79 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux dispositions particulières des régies chargées de l'exploitation de services publics dotées de la seule autonomie financière, et particulièrement les articles R.2221-72 à 94 s'agissant des services publics industriels et commerciaux,

Vu la délibération n°44-2016 du 31 mars 2016 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour le service public des déchets, adoption de ses statuts et fixation de sa dotation initiale, à la date du 1<sup>er</sup> avril 2016,

Vu la jurisprudence constante du Conseil d'État du 8 mars 1957, JALENQUES de LABEAU, qui établit que les agents des services publics à caractères industriels et commerciaux sont des agents de droit privé,

Vu la nécessité pour la Communauté de communes Loire et Sillon de reconduire désormais sous le régime de droit privé, les contrats de travail de droit public signés avant le 1<sup>er</sup> avril 2016 et arrivant à leur terme,

## **SITUATION**

Vu la nécessité d'assurer la continuité du service public des déchets,

Considérant qu'au tableau des effectifs, 2 emplois permanents occupés précédemment par des agents de droit public, sur des postes de chauffeurs-riapeurs, seront vacants au 31 août 2016 :

- le premier emploi était précédemment pourvu par un agent titulaire qui a muté en septembre 2014. Depuis, l'emploi est occupé par un agent en contrat de droit public à durée déterminée, qui prend fin le 31 août 2016,
- le second emploi était occupé au tableau des effectifs par un agent titulaire récemment classé inapte au service, après une longue période d'arrêt maladie. Son dossier de mise à la retraite pour invalidité est en cours d'instruction, mais la Commission de Réforme ayant déjà statué sur son incapacité à reprendre toute activité, l'emploi qu'il occupait redevient vacant. Son remplacement était assuré par un agent droit public à durée déterminée, dont la date de fin d'engagement est également le 31 août 2016,

Considérant l'intérêt et l'opportunité pour le service de collecte des déchets de reconduire sous contrat à durée indéterminée (CDI), deux contrats de travail de chauffeur-riapeurs, précédemment établis sur une durée déterminée, et arrivant à leur terme le 31 août 2016,

## **Régime juridique, statut et rémunération**

Les contrats à durée indéterminée des 2 agents du service public des déchets seront des contrats de droit privé se référant à la convention collective nationale des activités du déchet du 11 mai 2000. (Brochure : 3156, IDCC : 2149)

Les postes seront soumis au Code du travail, aux droits et obligations du fonctionnaire (obligation d'obéissance, de réserve, de neutralité...) et les agents devront respecter le fonctionnement interne de la collectivité.

Au nom du principe général d'unité au sein de la Communauté de Communes, la rémunération sera en cohérence avec le régime des fonctionnaires, mais soumis à la convention collective précédemment citée. Les salaires bruts annuels seront déterminés au regard de la qualification des agents, conformément aux grilles de classification de la convention collective, sur les base suivantes :

- Filière et emplois : exploitation - collecte et activités assimilées
- Poste : conducteur d'engin
- niveaux : niveau II coefficient 2 à niveau III coefficient 2

Toute évolution de la rémunération des agents ne donnera pas lieu à une nouvelle délibération, mais sera portée en annexe du contrat.

## **CONCLUSION**

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité:

- ☛ D'APPROUVER la signature d'un Contrat à Durée Indéterminée de droit privé avec Monsieur Romain DAMOUR, chauffeur-ripeur au service de collecte des déchets,
- ☛ D'APPROUVER la signature d'un Contrat à Durée Indéterminée de droit privé avec Monsieur Daniel DESSERT, chauffeur-ripeur au service de collecte des déchets,
- ☛ D'AUTORISER le Président à signer les contrats correspondant, qui prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, ainsi que toutes les annexes à intervenir, et à prendre toutes mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- ☛ D'INSCRIRE chaque année au budget annexe déchets les crédits nécessaires.

Alain CHAUVEAU

Président

Affichée du

au